

COMPTE ADMINISTRATIF

2023

CONSEIL DE MÉTROPOLE 9 JUILLET 2024



INTRODUCTION

2023 s'inscrit dans le respect des principes de la stratégie financière actée par la Métropole:

- Maîtriser la section de fonctionnement avec le maintien d'un taux d'épargne brut élevé, (objectif minimum : supérieur à 12%), soit **15,5% en 2023**
- Conserver une bonne solvabilité avec le maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 12 ans, soit **9,2 ans en 2023**
- Investir pour le long terme dans le cadre d'une ambitieuse programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) de 2,5 Milliards d'euros afin de doter le territoire des infrastructures et équipements essentiels dont il a besoin.

Pour plusieurs raisons, 2023 a été une année exceptionnelle :

- ⇒ Pour soutenir le pouvoir d'achat des habitants et accélérer la révolution nécessaire des mobilités, la **gratuité des transports publics pour tous les métropolitains** a été mise en œuvre le 21 décembre 2023,
- ⇒ Les **dépenses d'équipement ont atteint le niveau record de 388 M€**, soit le double de 2019, reflétant le projet volontariste du mandat.

388M€ dépenses d'équipement 2023

- +24% par rapport à 2022
- Multiplié par deux par rapport à 2019

- ⇒ Le choc conjoncturel amorcé à l'échelle mondiale à compter de l'invasion de l'Ukraine par la Russie s'est intensifié en 2023 et a percuté l'exécution budgétaire 2023. Ce contexte économique dégradé a poussé une inflation qui a autant progressé en deux ans que sur les 10 dernières années, un coût historiquement élevé de l'énergie et des taux d'intérêt qui ont été multipliés par 4 en moins de deux ans.

Cette conjoncture défavorable touche particulièrement la Métropole de Montpellier en raison de ses caractéristiques et choix passés, comme son périmètre de compétence, unique en France du fait de sa forte intégration, ce qui implique une sensibilité très forte aux dépenses énergétiques (médiathèques, piscines, éclairage public, transport en commun...).

Table des matières

A. Le contexte et l'équilibre du Compte Administratif 2023	5
Une gestion transparente des comptes	5
Compte administratif 2023 – Exécution par section	7
La chaîne de l'épargne pour 2023	9
Les grands agrégats du compte administratif 2023	11
B. Les réalisations thématiques 2023	13
Mieux se déplacer	14
Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe	15
Une mobilité routière plus sûre et concertée	17
Mieux soutenir l'activité du territoire	19
Investir dans l'innovation	20
... et répondre aux besoins de entreprises et des artisans	22
Gérer les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques	23
Protéger contre les risques - GEMAPI	25
Pour un territoire plus résilient	26
Agroécologie et espaces naturels	27
Déchets : accompagner les bonnes pratiques	28
Une Métropole exemplaire	30
Une Métropole sportive et culturelle	31
Sports	32
Culture	34
Une Métropole plus solidaire	36
Une Métropole plus solidaire de ses habitants	37
...Et de ses communes	38

C.	Les ressources du Compte Administratif 2023	39
1.	Les recettes de fonctionnement du budget principal	39
	Impôts et taxes	40
	Les autres recettes de fonctionnement	44
2.	Les recettes d'investissement du budget principal	45
D.	Les emplois du Compte Administratif 2023	47
1.	Les dépenses de fonctionnement du budget principal	47
	Les charges de fonctionnement courant	48
	Les charges de personnel	50
	Les charges financières	52
	Les autres charges	54
	Les reversements de fiscalité	54
	Le choc conjoncturel	55
2.	Les dépenses d'investissement	62
	Annexe 1 – Tableau CA2023 du budget annexe Parking	67
	Annexe 2 – Miroir 2023 Ville de Montpellier/Montpellier Méditerranée Métropole	68
	Annexe 3 – Informations relatives aux dépenses à vocation touristique	70
	Annexe 4 – Informations relatives aux dépenses liées à GEMAPI en 2023	71
	Annexe 5 – Synthèse des mutualisations de personnel en 2023	72
	Annexe 6 – Bilan de la dette au 31/12/2023	74
	Annexe 7 – Etat des principaux comptes de bilan	80
	Annexe 8 – Tableau de réalisation des PUP en 2023	81
	Annexe 9 – Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 au CA2023	83
	Annexe 10 – Présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2023	85

A. Le contexte et l'équilibre du Compte Administratif 2023

Une gestion transparente des comptes

Le Budget climat:

Cette volonté de transparence se traduit aussi par la démarche de budget climat dans laquelle s'est engagée la collectivité.

Dans le contexte actuel des défis mondiaux liés à la transition écologique et énergétique, les collectivités territoriales jouent un rôle crucial dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi l'article 191 de la loi de finances 2024 rend obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants, la publication d'un état annexé à leurs comptes intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » et ce à partir de 2024 pour les comptes administratifs et 2025 pour les budgets primitifs. Cette mesure concernera uniquement les dépenses d'investissements.

Par anticipation sur cette obligation, la Métropole de Montpellier s'est engagée dès 2023 dans une démarche de budgétisation verte en s'appuyant sur une méthodologie élaborée par I4CE (Institut For Climate Economics), institut de recherche à but non lucratif, en collaboration avec cinq collectivités pilotes et des associations et en utilisant le volet atténuation de cette méthode.

Le concept de budget climat vise à évaluer l'impact environnemental, notamment sur le climat et la biodiversité, de chaque dépense inscrite au budget d'une collectivité. Il repose sur une analyse détaillée de chaque ligne budgétaire, classée selon son impact environnemental (très favorable, favorable, neutre, ou défavorable). Les résultats obtenus permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses par rapport aux objectifs environnementaux, éclairant ainsi les décisions budgétaires. Les objectifs du budget climat sont multiples, notamment :

- Identifier et comprendre quelles sont les dépenses bénéfiques pour le climat, et celles qui lui sont défavorables.
- Évaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs climatiques.
- Analyser les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses selon un prisme climat.
- Progresser dans la labélisation du référentiel Climat – Air – Énergie du label TETE Territoire Engagé Transition Écologique », piloté par l'ADEME, visant à récompenser les collectivités pour leur politique climat-air-énergie ambitieuse.

Après une expérimentation de la méthode menée en 2023 sur les lignes du budget primitif 2023, un approfondissement de cette analyse est mené sur le compte administratif 2023.

Les dépenses sont ainsi examinées à travers le prisme du changement climatique, évaluant leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre. Les différentes catégories établies pour classer les dépenses selon leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre vont de très favorables (dépenses ayant un impact très positif sur le climat aujourd'hui et demain : compatibles avec une France neutre en carbone) à défavorables (dépenses incompatibles avec l'objectif de neutralité carbone car elles contribuent à émettre des GES de manière significative).

Le travail de la Métropole sur le compte administratif 2023 a commencé en mars 2024 et donnera lieu à une restitution au second semestre 2024. Pour les exercices suivants cette présentation sera faite en même temps que le vote du compte administratif.

Les résultats de cet outil d'aide à la décision seront à considérer comme un des angles de lecture du budget à travers le prisme du climat, qui pourra être mis en perspective avec d'autres enjeux tels que les enjeux sociaux et économiques.

Le miroir budgétaire Ville/Métropole:

Une volonté de transparence caractérise les comptes de la Métropole: la contrepartie des charges supportées de chaque côté doit être en parfaite cohérence entre les deux entités, l'ensemble des flux fait donc l'objet d'un miroir budgétaire.

En effet, la Ville et la Métropole mettent à disposition des élus et des citoyens l'exhaustivité des flux financiers les liant dans un miroir budgétaire dont le détail est présenté en annexe 2 à ce rapport.

Compte administratif 2023 – Exécution par section

Section de fonctionnement Budget Principal 2023

	Recettes	Dépenses	
Recettes Réelles de Fonctionnement : 701	Fiscalité 478,3	Charges de personnel 146,4	Dépenses Réelles de Fonctionnement : 592,4
	Attributions de compensation communes/ dotation de compensation département 64,8	Charges à caractère général 209,3	
	Dotations et compensations Etat 60,2	Subventions, contributions 182,1	
	Produits des services 61,8	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources 18,6	
	Autres recettes (subventions, loyers, redevances...) 35,9	Attributions de compensation, Dotation de solidarité communautaire 3,5	
		Autres charges 3,4	
		Intérêts 29,1	
		Epargne Brute 108,6	

Section d'investissement Budget Principal 2023

Recettes		Dépenses		Dépenses réelles d'investissement : 492,4
Epargne Brute 108,6		Remboursement du capital de la dette 51,2		
		Refinancement et prêt revolving 42,3		
		Autres 11,2		
Recettes réelles d'investissement : 499	Emprunts 233,6	Dépenses d'équipement 317,9		
	Refinancement et prêt revolving 10	Subventions d'investissement 69,8		
	Subventions 62,2	Résultat de l'exercice 115,2		
	Autres recettes 46,4			
	Attribution de Compensation d'Investissement 17,7			
Excédent fonctionnement capitalisé 129,1				
		Résultats antérieurs reportés fonctionnement/investissement -100,1		
		Résultat de clôture 15,1		
		Solde RAR fonctionnement/investissement -0,6		
		Résultat net 14,5		

La chaîne de l'épargne pour 2023

Chaîne de l'épargne en M€	CA 2023
Recettes de fonctionnement	701
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	563
EPARGNE DE GESTION	138
- Intérêts (comptes 66, hors remboursements anticipés)	29
EPARGNE BRUTE	109
Remboursement du capital de la dette (hors remboursements anticipés et revolving)	54
EPARGNE NETTE	55

Encours de dette au 31/12 en M€	1 002
Epargne brute en M€	109
Taux d'épargne brute en %	15,5
CAPACITE DE DESENETTEMENT EN ANNEES	9,2

Le niveau d'épargne a été marqué par les évolutions suivantes :

- Pour les recettes de fonctionnement:

- Une hausse des produits des services dû à la hausse des refacturations de mutualisation,
- La progression du produit fiscal (dynamique des bases fiscales et du versement mobilités malgré les aléas auxquels il est soumis).

- Pour les dépenses réelles de fonctionnement:

- Elles sont impactées par la conjoncture internationale actuelle qui conduit à une augmentation sans précédent des prix des matières premières (forte progression de l'inflation et hausse des dépenses énergétiques),
- Elles intègrent également la revalorisation du point d'indice et la mise en place du nouveau régime indemnitaire de 2022 en année pleine, ainsi que la nouvelle revalorisation du point d'indice décidée par l'Etat en juillet 2023,

- Elles sont enfin majorées de dépenses affectant la DSP Transport (majoration de la SFE dû en partie à la hausse de l'énergie et à la compensation pour perte de recettes).

Le tableau du CA2023 du budget annexe Parking est présenté en annexe 1.

Les grands agrégats du compte administratif 2023

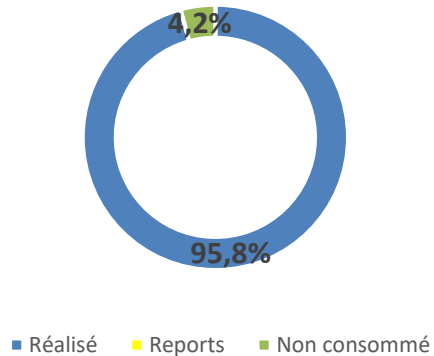
Les résultats du compte administratif 2023 s'établissent ainsi :

Résultats	CA 2023
Résultat de fonctionnement de l'exercice	90,5
Résultat d'investissement de l'exercice	24,7
Résultat de l'exercice	115,2
Reports à nouveau en fonctionnement (002)	27,6
Reports à nouveau en investissement (001)	-127,7
Résultat de clôture	15,1
Solde des restes à réaliser à reporter en n+ 1 en fonctionnement	0,0
Solde des restes à réaliser à reporter en n+ 1 en investissement	-0,6
Résultat net	14,5

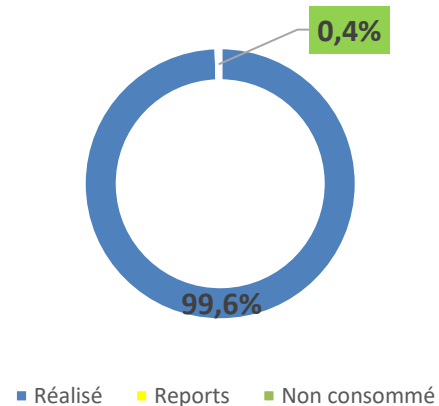
Taux de réalisation du compte administratif 2023 :

Les taux de réalisation du budget principal sont présentés ci-dessous ; à noter que le taux de réalisation des dépenses d'équipement augmente de +4 points, il passe ainsi de 76% en 2022 à 80% en 2023 :

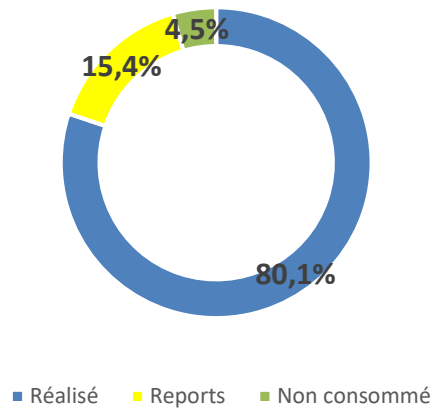
Réalisation des dépenses de fonctionnement 2023



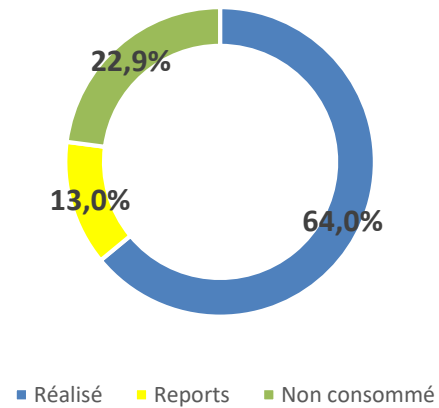
Réalisation des recettes de fonctionnement 2023



Réalisation des dépenses d'équipement 2023



Réalisation des recettes d'investissement 2023



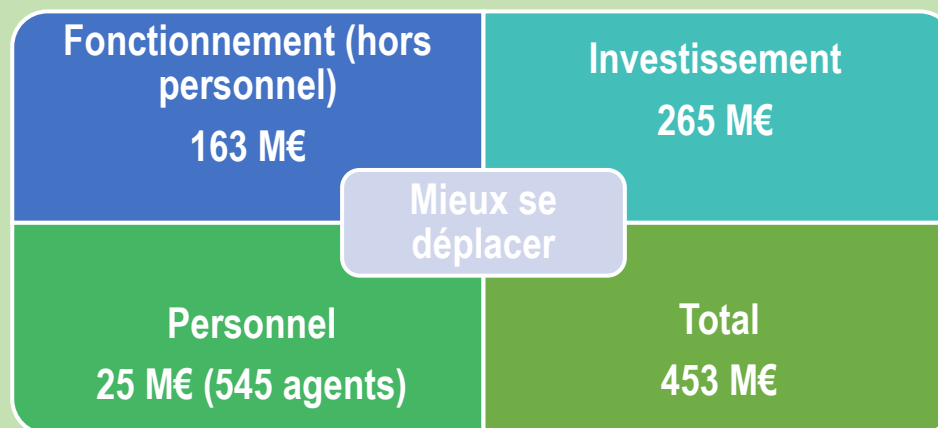
B. Les réalisations thématiques 2023

Les réalisations 2023 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articulent autour de six orientations :

- **Mieux se déplacer**
 - Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe
 - Une mobilité routière plus sûre et concertée
- **Mieux soutenir l'activité du territoire**
 - Investir dans l'innovation
 - Répondre aux besoins des entreprises et des artisans
- **Gérer les risques et protéger les milieux aquatiques**
 - Protéger contre les risques - GEMAPI
- **Pour un territoire plus résilient**
 - Agroécologie et espaces naturels
 - Déchets : accompagner les bonnes pratiques
 - Une Métropole exemplaire
- **Une Métropole sportive et culturelle**
 - Sports
 - Culture
- **Une Métropole plus solidaire**
 - Avec ses habitants
 - Avec ses communes

Mieux se déplacer

Au travers de cette première orientation, la Métropole répond au défi de la transition écologique. Cela passe par le développement de toutes les mobilités, doublé de l'aménagement durable du territoire et des espaces publics.



Gratuité permanente des transports publics pour les métropolitains depuis fin 2023

Ligne 5 de tramway

APCP "Mobilités Actives"
150M€

Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe



Gratuité des transports publics
pour tous les métropolitains
depuis le 21 décembre 2023

Autorisation de programme
« Mobilités Actives »

150M€

Après la mise en place de la gratuité les week-ends pour tous les métropolitains fin 2020 et la mise en place de la gratuité des transports publics pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans en septembre 2021, la Métropole a terminé le déploiement de la gratuité permanente pour tous les habitants de la Métropole depuis le 21 décembre 2023.

Notre collectivité a fait le choix de la transition écologique et de la préservation de la santé de nos populations tout en faisant du transport en commun un bien public, accessible de manière inconditionnelle à tous les habitants de la Métropole. Nous répondons ainsi au défi climatique que nous devons relever et participons à l'amélioration du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite des travaux de la ligne 5 et les études pour les futures lignes de bus à haut niveau de service, ainsi que par la mise en place de la police métropolitaine des transports depuis le 1^{er} septembre 2023.

Actions 2023 :

Moderniser notre réseau de tramway

- Etudes et travaux ligne 5 : **62,1 M€** dans le cadre d'une AP de 418 M€
- Acquisition de matériel roulant tramway : **29,4 M€** dans le cadre d'une AP de 180M€
- Nouveau dépôt : **7,6 M€**



Améliorer notre réseau de transport publics

- Acquisition de bus au GNV pour renouveler le parc bus urbains : **3,6 M€**
- Délégation de service public du réseau de transports collectifs de Montpellier à TAM : **103,4 M€** pour l'exploitation, la gestion et la maintenance du réseau (fonctionnement), et **14 M€** pour les investissements sur le réseau
- Bustram : **15,2 M€** dans le cadre d'une AP de 106M€
- Accessibilité : **1,9 M€** (travaux et soutien au GIHP)

Développer les mobilités alternatives

- Cyclistes et piétons : **26,5 M€ sur AP** (aménagement pistes cyclables, opérations de sensibilisation et d'apprentissage du vélo à l'école, aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les métropolitains, jalonnement, stationnement et stations de comptage...)
- Jalonnement directionnel : **0,8 M€** (maintenance et nouvelles implantations d'équipements)
- Covoiturage : **1,1 M€** (animation, cofinancements aires)

Rénover et embellir les espaces publics piétons du Cœur Métropole: 16,3 M€

- Comédie Esplanade Triangle-Foch Peyrou Arceaux

**Aides aux VAE: 5,6 M€
soit près de 11 000 vélos achetés
en 2023 avec l'aide de la
Métropole**



Une mobilité routière plus sûre et concertée



Un service public co construit avec chaque commune du territoire

La compétence voirie et espace public comprend l'aménagement, la gestion, l'exploitation et le nettoyage de la voirie, des espaces verts attenants et des plantations d'alignement, des équipements de la route et des ouvrages d'art. Elle s'exerce sur près de **2270 kilomètres de voirie** dont 82% proviennent des communes et 18% du département.

Dans le cadre du plan zéro-carbone que nous mettons en œuvre sur ce mandat la Métropole promeut les mobilités actives notamment autour de la marche, du vélo et des Personnes à Mobilité Réduite afin de ré équilibrer les espaces publics métropolitains.

Actions 2023 :



Insuffler une nouvelle dynamique sur les 6 pôles territoriaux : 55 M€ (investissement)

- Pôle Voirie « Plaine ouest » : **7,1 M€** (dont Fon de l'Hospital à Saint-Jean-de-Védas, rue Neuve des Horts à Fabrègues...)
- Pôle Voirie « Piémont et Garrigues » : **5 M€** (dont l'aménagement de la rue Himalia à Juvignac, place Jean Jaurès à Grabels...)
- Pôle Voirie « Vallée du Lez » : **6,7 M€** (dont chemin de Salaison à Castelnau-le-Lez, avenue Mistral au Crès ...)
- Pôle Voirie « Cadoule et Bérange » : **4,9 M€** (dont réfection chemin du Peillou et chemin de Notre Dame à Beaulieu, travaux chemin des prés et chemin de Sussargues à Restinclières...)
- Pôle Voirie « Littoral » : **7,4 M€** (dont travaux de réduction de vitesse boulevard des Moures et couche de roulement chemin de la Capoulière à Villeneuve-les-Maguelone, route de Pérols...)
- Pôle Voirie « Montpellier » : **24,2 M€** (dont programmes chaussées et trottoirs, aménagement des abords d'école et des quartiers apaisés, aménagement voirie de la rue de Corse, travaux Forge Fontcarrade...)

Préserver la qualité de l'espace public : 32 M€ pour le nettoyage des pôles territoriaux

Financer des projets structurants du plan d'urgence Mobilités Zéro-Carbone:

- RM5 Recalibrage desserte lycée Cournonterral: **0,3 M€**
- RM5 RM185 Barreau rabattement PEM : **0,2 M€**
- RM612 fluidification La Lauze : **1,1 M€**

Programmer la remise à niveau du patrimoine d'ouvrage d'art : 1,4 M€

Investir sur les fonds propres de La Métropole:

- Mise en sécurité et conformité des réseaux d'éclairage public des communes, accompagnement extinction : **7,8 M€**
- Mise en sécurité des dispositifs de retenue : **0,9 M€**

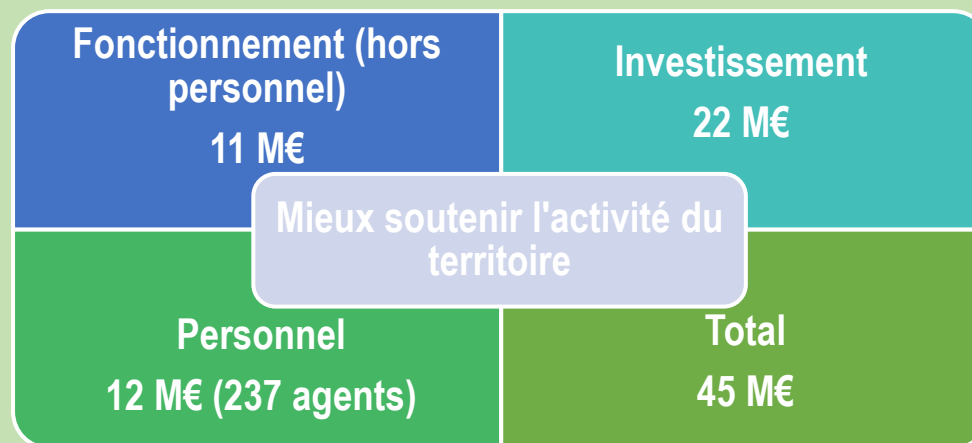
Participation aux grandes infrastructures : 0,6M€

- Ligne ferroviaire Nîmes-Montpellier-Perpignan



Mieux soutenir l'activité du territoire

Le compte administratif a continué à soutenir l'innovation et l'activité de tous les acteurs du territoire.



ZAC Cambacérés

Création de l'agence de développement économique

« Montpellier Med Vallée »

Investir dans l'innovation ...



Création de l'agence de
développement et des transitions

Après la crise sanitaire, une crise économique s'est installée depuis 2022 avec le ralentissement de la croissance, la forte montée de l'inflation, la flambée des prix de l'énergie et l'augmentation du niveau des taux d'intérêts.

La Métropole de Montpellier doit savoir faire face au défi que représente cette crise économique, être à la hauteur des enjeux de soutien à l'innovation et à tous les acteurs de l'économie.

Dans ce cadre la Métropole de Montpellier souhaite se doter d'une politique innovante de développement et de coopération économique répondant aux grands enjeux du mandat que sont l'emploi et la transition sociétale. Elle a créé une agence qui porte l'ambition d'accélérer le développement économique et l'emploi de notre bassin de vie, et de transformer ce dernier en un grand territoire d'entrepreneuriat et d'innovation européen.

Actions 2023 :

Accélérer pour lever les freins et booster la création et la croissance des entreprises : 0,4 M€

- Plusieurs sites d'incubation et d'accueil d'entreprises en accélération : Cap Alpha, Cap Oméga, BIC Mosson, hôtel de l'innovation et MIBI
- Label French Tech : soutien à la filière de l'économie numérique



Soutenir l'Enseignement supérieur et la recherche (CPER ESRI) : 1,1 M€

Contrat de plan Etat Région 2021 -2026, projets ESRI pluriannuels cofinancés par la Métropole

Agir en faveur de l'insertion et de l'emploi : 1,6 M€

- Plateforme collaborative clauses sociales, soutien aux structures

Promouvoir l'innovation :

- Halle de l'innovation Cambacérès : **0,1 M€**
- Cité Intelligente/IA (stratégie d'inclusion numérique, projet HUT, démonstrateur ville durable): **0,6 M€**

Créer une « Montpellier Med Vallée » : 5,3 M€ (AP de 32,5M€)

Pôle d'excellenceS mondial en Santé globale (One Health de l'OMS) au croisement des domaines de la Santé, de l'Alimentation, de l'Environnement au Nord du territoire.

Faire du tourisme un moteur de l'économie locale : 2,9 M€

- Office de tourisme métropolitain (subvention de fonctionnement): 2,4 M€
- Tourisme d'affaires (congrès) : 0,5 M€



... et répondre aux besoins de entreprises et des artisans



Action foncière et immobilière à destination des entreprises et artisans

Actions 2023 :

Aménager le territoire

- Mandats et concessions d'aménagement : **5,9 M€** (Ode à la Mer, ZAC Cambacérès, ZAC Cavalade/Hippocrate, Jules Rimet à Sussargues, ZAC Charles Martel extension à Villeneuve-lès-Maguelone, Extension parc 2000, Site Schneider Fabrègues)
- Etudes d'aménagement de parcs d'activité : **0,8 M€**

Poursuite de l'Action foncière et immobilière d'entreprise et d'artisanat : **1,7 M€**

La maîtrise foncière est un préalable indispensable afin de porter les ambitions de la nouvelle mandature dans l'ensemble des politiques publiques jugées prioritaires pour la durée du mandat.

Gérer les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques

Le budget comporte les actions et les opérations permettant de préserver les populations face aux risques.



Participer à la Défense Incendie

PAPI Lez Basse vallée de la Mosson: Fabrègues, Grabels, Juvignac

Schéma hydraulique du Verdanson à Montpellier : protection du CHU

Protéger contre les risques - GEMAPI



La Métropole finance des structures et investissements pour protéger la population

Actions 2023 :

Prévenir les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques : 10 M€ (investissement et fonctionnement)

- PAPI Lez Basse vallée de la Mosson : Rieumassel à Grabels et Mosson à Juvignac
- Restauration des cours d'eaux, des zones humides et de la continuité écologique
- Protection contre la submersion marine, protection du trait de côte et restauration du cordon dunaire à Villeneuve-Lès-Maguelone
- Etudes stratégiques, alerte et gestion de crise

Participer à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

- Contribution 2023 de fonctionnement au SDIS : **18,5 M€** (fonctionnement)
- Maintenance et travaux de création ou remplacement des poteaux incendie et d'extension de réseaux : **1,5 M€**

Pour un territoire plus résilient

La Métropole a conduit des actions en faveur de l'agroécologie, des espaces naturels et d'une gestion plus vertueuse des déchets et a voulu être exemplaire en matière d'environnement.



Rénovation thermique et énergétique des bâtiments métropolitains

Compostage de proximité des bio déchets et déchets verts

Prévenir et sensibiliser pour un meilleur tri

Agroécologie et espaces naturels



La Métropole agit pour la préservation de ses espaces agricoles et naturels

Actions 2023 :

Poursuite de l'Action foncière et immobilière en matière agricole: 4,4 M€

Développer une politique agro écologique et alimentaire : 0,9 M€ (fonctionnement et investissement)

- Animations, études et subventions dans le cadre de la candidature au plan de relance - Mesure 13 pour les projets alimentaires territoriaux – PAT
- Modernisation du MIN

Préservation des parcs, espaces verts et renouvellement du patrimoine végétal : 2,7M€

Offrir un espace pédagogique pour la jeunesse avec l'Ecolothèque :

2,3 M (fonctionnement, travaux, équipements)

Déchets : accompagner les bonnes pratiques



Gestion déchets : 109 M€
Fonctionnement (hors personnel) 93 M€
Personnel 9 M€ (219 agents)
Investissement 7 M€

Depuis 2020, suite à la fermeture du casier de Castries, la Métropole exporte tous les déchets qu'elle ne peut traiter dans ses centres DEMETER et AMETYST. Cela correspond dorénavant à 115 000 tonnes qui sont annuellement acheminées vers des exécutoires d'autres territoires afin que les déchets produits sur le territoire métropolitain soient traités. Ce traitement prend la forme d'une mise en décharge ou d'une incinération au sein d'une Unité de Valorisation Energétique subissant la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui n'a de cesse d'augmenter.

A cela s'ajoutent la prise en compte de l'inflation et de la hausse des énergies qui pèsent sur les marchés d'exportation et de collecte qui portent intrinsèquement un bilan carbone catastrophique.

Ce contexte unique en France d'une métropole qui exporte ses déchets afin qu'ils soient traités est insoutenable tant écologiquement que financièrement. Une nouvelle stratégie pour retrouver un équilibre dans la gestion de cette politique a été actée.

Actions 2023 :



Organiser une collecte vertueuse des déchets

- Contrat de collecte 2023 (fonctionnement) : **28 M€**
- Rénovation des déchèteries : **0,8 M€**
- Colonnes d'apport volontaire (emballages, papier, verre), conteneurs enterrés et bacs roulants : **1,4 M€**
- Nouveaux véhicules de collecte (GNV) : **1 M€**

Améliorer le traitement des déchets

- Transport et prise en charge extérieure des déchets (fonctionnement) : **24,9 M€**
- Dernière phase d'aménagement d'Ametyst : **0,3 M€**
- Aménagement final du casier 2 de Castries : **0,7 M€**
- Plateforme et composteurs bio déchets : **0,4 M€**

Prévenir et sensibiliser pour un meilleur tri : **1,1 M€** (fonctionnement)

- Actions de promotion de l'éco consommation : réemploi, réutilisation, recyclage, ressourceries
- Actions de sensibilisation auprès des écoles et des usagers : animations auprès des scolaires et des agents des collectivités, communication autour du geste de tri dans les immeubles collectifs
- Développement du compostage individuel, en pied d'immeuble, en établissement (écoles et entreprises) et de quartier



Une Métropole exemplaire



Flotte de véhicules métropolitains décarbonés
3,1 M€

Actions 2023 :

Rénovation thermique et énergétique des bâtiments métropolitains: 1 M€

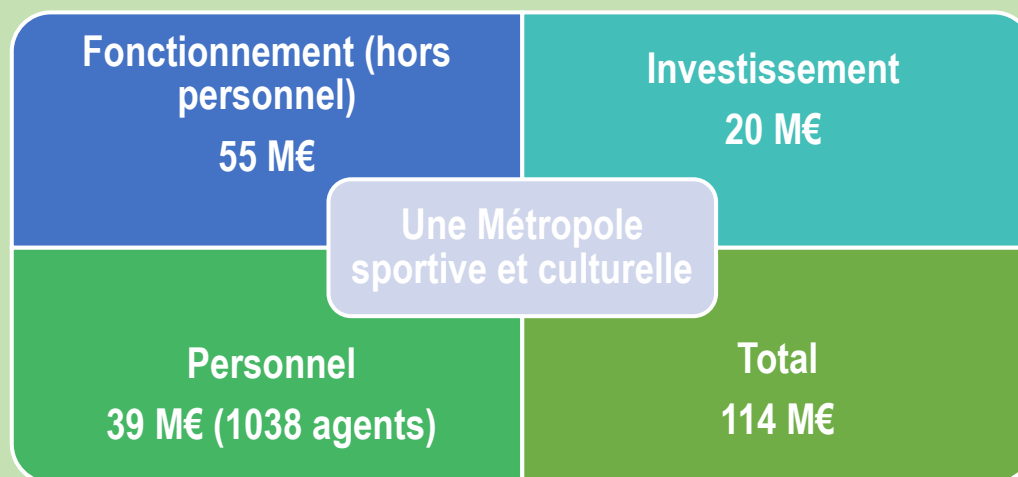
Flotte de véhicules métropolitains dé-carbonés : 3,1 M€ (AP de 11,5M€)

Projets d'énergies renouvelables: 0,3 M€

- Etudes et réalisation d'installations photovoltaïques
- Extension des réseaux électriques

Une Métropole sportive et culturelle

Le compte administratif a favorisé aussi l'épanouissement des habitants par la promotion du sport et de la culture.



Musée Fabre

Soutien aux clubs et manifestations sportives

Réhabilitation du Centre Nautique Neptune

Sports



La Métropole promeut la pratique sportive avec un maillage d'équipements répartis sur tout son territoire

La Métropole a apporté son soutien à l'organisation des manifestations sportives de niveau local, national et international en 2023 et a poursuivi son action en faveur des associations sportives et des clubs de haut niveau.

Sports : 41 M€

- Fonctionnement (hors personnel) 17 M€
- Personnel 14 M€ (354 agents)
- Investissement 10 M€

Coût total fonctionnement des équipements sportifs en 2023 :

Structure	Dépenses (inclus personnel)	Recettes	Coût net 2023
Piscines	10,2M€	2,8M€	7,4M€
Stades, Palais des Sports	2,5M€	1,4M€	1,1M€
Patinoire	0,3M€	0,1M€	0,2M€

Actions 2023 :

Améliorer le réseau des piscines

- Rénovation de la piscine de la Motte-Rouge : **3,7 M€**
- Réhabilitation du Centre Nautique Neptune dans le quartier de la Mosson, de la piscine Jean Taris en quartier ciblé politique de la Ville et de la piscine Pitot à Montpellier : **0,3 M€**
- Maintenance et fonctionnement des 14 piscines du réseau : **2,9 M€** dont 1,4 M€ pour la Piscine Olympique d'Antigone à Montpellier
- Travaux d'amélioration des 14 piscines du réseau : **1,8 M€**

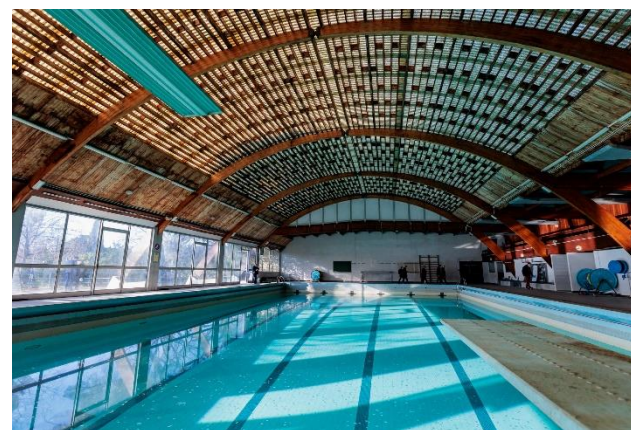
Rénover les stades et palais des sports

- Entretien et travaux dans le complexe Yves du Manoir : **1,5 M€**
- Entretien et travaux du Stade de la Mosson : **2 M€**
- Entretien et travaux du Palais des Sports Renée Bougnol : **1,8 M€**

Programmer la mise aux normes accessibilité des équipements sportifs : 0,1 M€ (AP de 5,8 M€)

Promouvoir le développement du sport

- Subventions de fonctionnement aux clubs : **8,7 M€**
- Prestations de service (fonctionnement) : **4 M€**



Culture



Un soutien aux équipements et aux acteurs de la culture qui sont une richesse de notre territoire

Notre métropole est une métropole de la culture et des artistes qui soutient la création et la diffusion, qui échange avec les territoires voisins, les citoyens et les professionnels de la culture du monde entier.

2023 a permis de financer des festivals à rayonnement national et international ainsi que des manifestations culturelles dans les communes du territoire.

Culture : 74 M€

- Fonctionnement (hors personnel) 38 M€
- Personnel 25 M€ (684 agents)
- Investissement 11 M€

Coût total fonctionnement des équipements culturels en 2023 :

Structure	Dépenses (inclus personnel)	Recettes	Coût net 2023
Médiathèques	15,5M€	0,6M€	14,9M€
Musée Fabre	7,2M€	1M€	6,2M€
Cité des Arts	7,4M€	0,7M€	6,7M€
Musée Lattara	1,2M€	0,1M€	1,1M€

Actions 2023 :



Favoriser l'accès à la culture avec le réseau de lecture publique

- Budget de fonctionnement du réseau de 15 médiathèques métropolitaines (hors masse salariale) : **3,3 M€**
- Travaux courant du réseau des médiathèques : **0,9M€**

Mettre en avant l'art public avec le Centre d'Art Contemporain

Subvention à l'établissement : **2,9 M€**

Construire un nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional :

- Fin des travaux de construction avenue du professeur Grasset à Montpellier : **0,8 M€**
- Acquisition de matériels de musique : **0,8 M€**
- Budget de fonctionnement (avec masse salariale) : **7,4M€**

Poursuivre la politique ambitieuse d'expositions du Musée Fabre

- Fonctionnement (frais de personnel, gardiennage, entretien): **7,2 M€**
- Investissement (achat d'œuvres, réaménagements) : **2,7 M€**

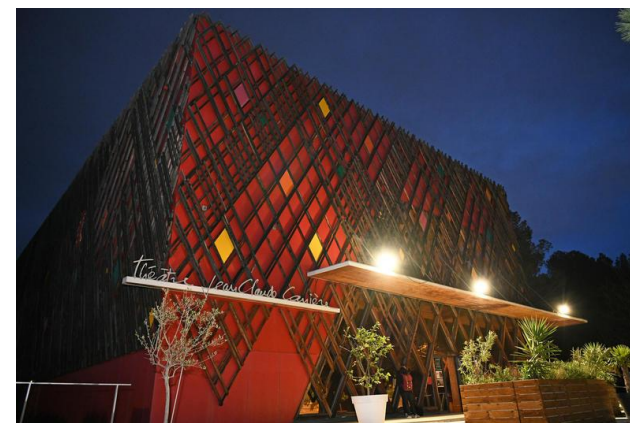
Soutenir les festivals et les manifestations culturelles : 21,1 M€

- Opéra et Orchestre de Montpellier (subvention de fonctionnement): **13,8 M€**
- Soutien financier à l'EPIC Domaine d'Ô et aux différents festivals organisés sur le site (fonctionnement): **3,1 M€**

Mise en accessibilité des équipements culturels métropolitains : 0,9M€

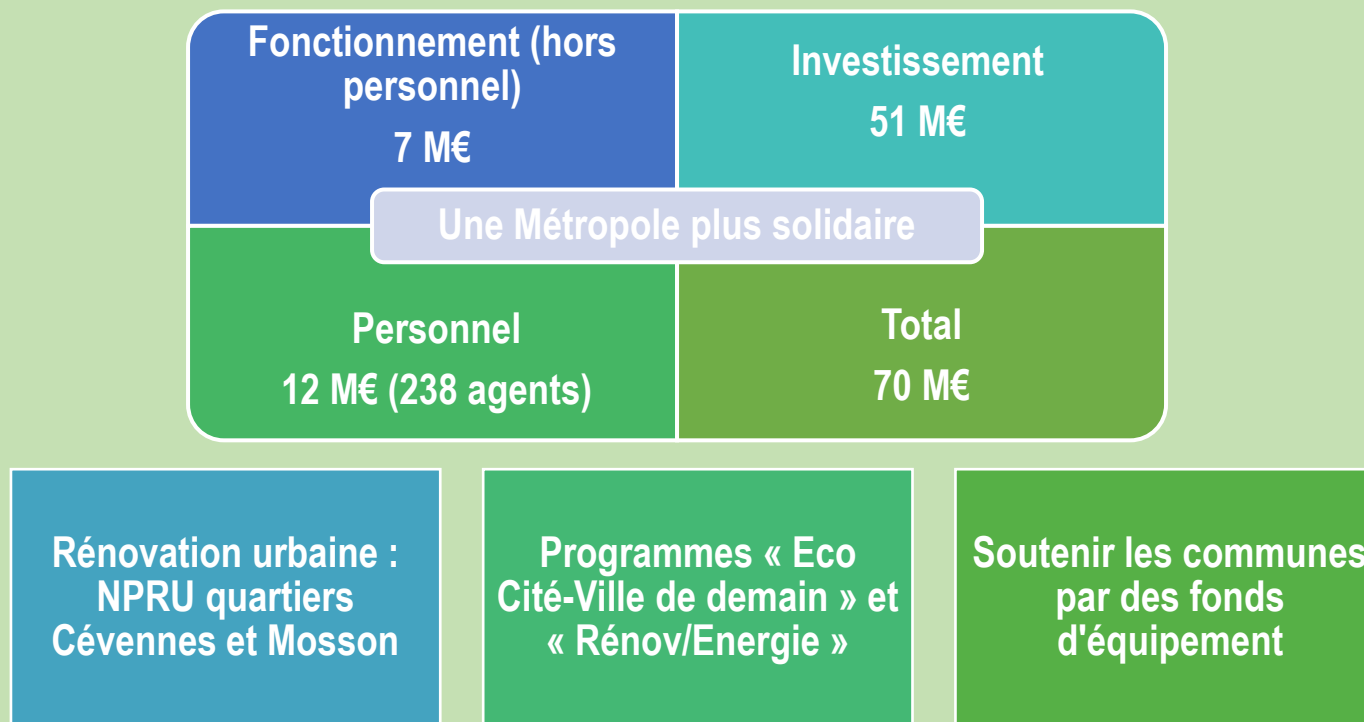
Accomplir des missions de programmation d'exposition et de médiation auprès des publics du musée Lattara : 0,5M€

Création d'un Centre de Conservation et d'Etudes et d'un parcours archéologique



Une Métropole plus solidaire

La Métropole a été solidaire en 2023 de ses habitants et de ses communes.



Une Métropole plus solidaire de ses habitants...



Rénovation urbaine
21 M€ pour le NPRU Mosson Cévennes

Actions 2023 :

Soutenir et réhabiliter les Parcours Résidentiels

- Rénovation urbaine : **20,9 M€** pour les opérations NPRU quartiers Cévennes et Mosson (AP de 130M€)
- Soutien aux bailleurs sociaux pour la réalisation de logements locatifs : **4,5 M€**
- Aides aux bailleurs sociaux et propriétaires privés pour les logements anciens dégradés et la rénovation de l'habitat privé : **7,5 M€**
- Fonds de Solidarité Logement (FSL) : **2,7 M€** (aides aux ménages en grande précarité et aux associations œuvrant dans l'accompagnement social)
- Création d'un Organisme Foncier Solidaire : **1 M€**

Rénovation énergétique des logements privés : dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoriale la Métropole a identifié le bâtiment comme l'un des enjeux principaux du territoire en terme d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

- Programme « Eco Cité-Ville de demain » et dispositif « Rénov/Energie » : **1,8 M€**

Equipement public multi-services au cœur du quartier Mosson - Espace Gisèle Halimi : **0,6M€** (fonctionnement et investissement) afin de déployer une nouvelle offre de services pluridimensionnelle en fédérant les acteurs locaux et les initiatives autour de l'inclusion sociale, citoyenne, économique, culturelle

Réduire les inégalités avec le Fonds d'Aide aux Jeunes : **0,4 M€** (fonctionnement)

Soutenir la vitalité démocratique avec le contrat de ville de l'Etat dans les 12 Quartiers Prioritaires de la Ville de Montpellier : **0,3 M€** (fonctionnement)

...Et de ses communes



Soutenir les projets des communes

Actions 2023 :

Verser des fonds d'équipement aux communes : 2 M€ ont été délibérés pour 12 projets communaux en 2023

Création d'un réseau d'aire d'accueil des gens du voyage : 2,3 M€

Dans le cadre du nouveau schéma pour l'accueil et pour l'habitat des gens du voyage pour la période 2018-2024 la Métropole a confié un mandat à la SA3M, afin de réaliser les aires d'accueil et grand passage prévues. **0,9 M€** ont été réalisés pour l'entretien des aires existantes.

Répondre à l'évolution démographique avec le nouveau cimetière intercommunal : 0,5 M€ (investissement)

11 000 places en caveau sur le site de Grammont à Montpellier afin de répondre aux besoins des 31 communes du territoire.

C. Les ressources du Compte Administratif 2023

1. Les recettes de fonctionnement du budget principal

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **701 M€** sur le budget principal en 2023. Elles sont en progression en raison principalement de deux facteurs cumulatifs:

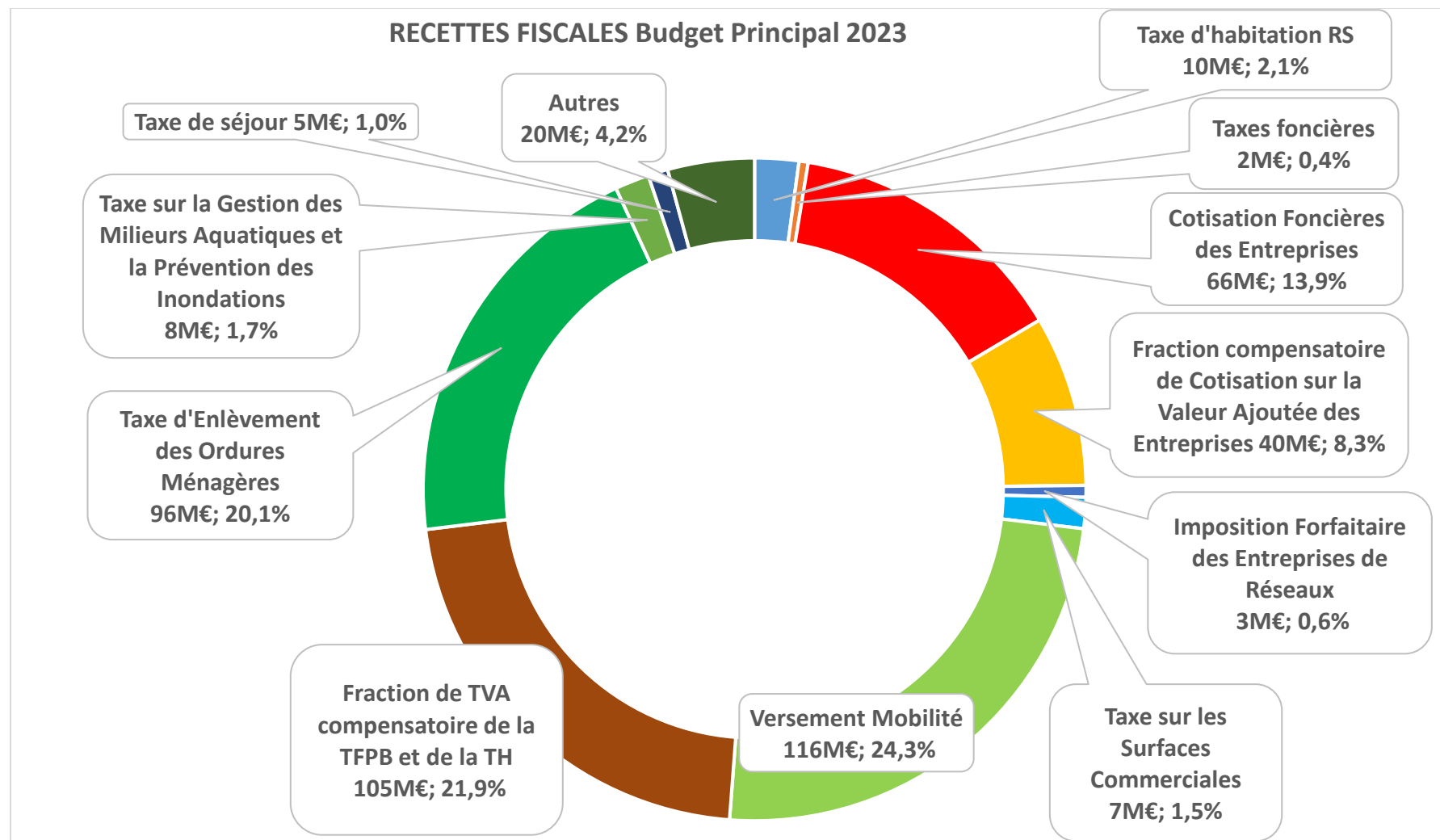
- La hausse des produits des services, consécutive à la hausse des refacturations de masse salariale dans le cadre de la mutualisation des services,
- La progression du produit fiscal (dynamique des bases fiscales et du versement mobilité malgré les aléas auxquels il est soumis)

Détail des recettes réelles de fonctionnement du budget principal :

En €	CA 2023
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	701 011 084
Produits des services (70)	61 815 458
Impôts et taxes (73)	478 316 787
Attribution de compensation / Dotation de compensation	64 759 312
Dotations et participations (74)	72 222 703
Autres Produits de gestion courante (75)	17 122 342
Produits financiers (76)	303 886
Atténuation de charges (013)	2 377 401
Produits Exceptionnels (77)	4 093 194

Impôts et taxes

Les recettes fiscales et assimilées représentent 478,3 M€ soit 68% des produits 2023 sur le budget principal et sont représentés pour les 2/3 par trois d'entre elles, la TEOM (96 M€), la fraction de TVA compensatoire de la TFPB et de la TH (105 M€) et le versement mobilité (116 M€) :



- **Fraction de TVA nationale compensatoire de la TH : évolution corrélée à la TVA**

Depuis 2020, à la suite de la réforme supprimant la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Métropole perçoit en compensation une fraction de la TVA nationale, calculée sur la base des valeurs locatives 2020 et du taux 2017. Cette fraction est depuis indexée à la croissance de la TVA nationale. En 2023, la TVA nationale a évolué de 2,7% ce qui a porté la fraction de TVA de la Métropole à 104,5M€. Il est à noter que le produit définitif 2023 est en baisse par rapport à nos prévisions initiales de -2,4M€. En effet, l'Etat a notifié aux collectivités en début d'année 2023 une croissance de TVA nationale de + 5,1% conformément à la prévision inscrite en Loi de Finances 2023. Cette croissance a été révisée à la baisse à +3,7 % par le projet de loi de finances 2024 ce qui a conduit à une régularisation de -2,4M€ pour la Métropole à l'automne 2023. La croissance définitive de la TVA nationale 2023 s'est finalement limitée à +2,7%, ce qui a entraîné une seconde régularisation en avril 2024 de -911K€ qui portera en dépense sur l'exercice 2024.

Pour mémoire, une régularisation était déjà identiquement intervenue début 2023 pour corriger la TVA 2022 à hauteur de -936k€. Cette régularisation étant constatée en dépense, elle doit venir en déduction de la TVA encaissée. Ainsi, l'évolution budgétaire nette de la TVA est de 1,8% entre 2022 et 2023.

- **Taxe d'Habitation pour les Résidences Secondaires (THRS) : produit 2023 exceptionnellement important**

Le produit 2023 s'élève à 10,3M€, soit +94% par rapport à 2022. Cette évolution exceptionnelle trouve son origine dans la première campagne de déclaration des occupations menée par la DGFIP au travers du nouvel applicatif GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers). Les difficultés déclaratives rencontrées par les propriétaires ont abouti à une surestimation massive du nombre de résidences secondaires. A l'issue de la taxation principale 2023, nombre d'entre eux ont porté réclamation afin d'obtenir le dégrèvement de leur taxation.

- **Taxe Foncière sur Propriétés Bâties (TFB) : recette 2023 en adéquation avec la revalorisation des bases**

Le produit 2023 s'élève à 1,2M€, soit +7,0% par rapport à 2022. Cette augmentation a été portée par la revalorisation des bases d'habitation établie à 7,1% en 2023. Ce produit de TFPB correspond à 2,3€ par habitant sur notre territoire métropolitain.

- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : effet de la deuxième étape de modulation des bases minimum**

Le conseil métropolitain du 28 juillet 2021 avait adopté un barème progressif applicable au 1er janvier 2022 sur les bases minimums de CFE en vue de rétablir l'équité fiscale pour chaque tranche de chiffre d'affaires sur le territoire de la métropole de Montpellier et d'adapter la base minimum au chiffre d'affaires généré par l'activité. Le produit 2023 intègre la deuxième phase de mise à jour de ce barème adoptée lors du Conseil métropolitain du 26 juillet 2022. Il s'élève à 66,4M€, soit +9,8% par rapport à 2022.

▪ **Fraction de TVA compensatoire de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :**

Si les contribuables acquittent encore la CVAE, le produit perçu par l'Etat n'est plus reversé aux collectivités. Cette perte est compensée par une part fixe de TVA, égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020 à 2023, complétée d'une seconde fraction qui tient compte d'une part de la croissance de TVA nationale, et d'autre part de l'attractivité économique locale afin de maintenir un dispositif qui incite les collectivités à attirer de nouvelles activités économiques sur leurs territoires.

Le produit perçu en 2023 est de 39.9M€, soit une hausse de +10,4% par rapport à 2022. Comme pour la fraction de TVA nationale compensatoire de la TH, des régularisations interviendront désormais au regard de la TVA révisée. En avril 2024 une régularisation (-360k€) est intervenue sur la base de la TVA 2023 révisée, et portera sur l'exercice 2024. Il faut noter que la recette de TVA compensatoire perçue en 2023 est moindre que si nous avions conservé la CVAE (-5M€ d'érosion environ).

▪ **Le Versement Mobilité : un produit en hausse qui reste soumis à la conjoncture**

Le produit 2023 est de 116,3 M€ soit +9,2% par rapport à 2022 (pour un taux de 2% sur les salaires). Cette évolution est en partie imputable à la revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires et à celle des salaires pour le secteur privé. Elle est également imputable à une modification des conditions de reversement par l'URSSAF qui a conduit à tasser le produit 2022.

Les modifications des modalités d'entrée et de sortie apportées par la loi Pacte doivent par ailleurs nous inciter à la vigilance quant au produit à percevoir sur les prochaines années. Une entreprise entre désormais dans le dispositif quand elle dépasse le seuil de 11 salariés durant 5 ans et elle en sort dès l'année qui suit en cas de baisse du nombre de salariés en dessous de ce seuil.

▪ **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : maîtriser le déficit**

Le produit TEOM perçu en 2023 s'élève à 96 M€ soit +7,4% par rapport à 2022. Au même titre que la TFPB, cette augmentation a été portée par la revalorisation des bases d'habitation établie à 7,1% en 2023.

La hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), la prise en compte de l'inflation sur les marchés, ainsi que la fermeture du casier de Castries et la nécessité d'exporter le traitement d'une partie de nos déchets qui en est découlée, ont rendu insoutenable le modèle de financement de cette compétence. Une nouvelle stratégie a été arrêtée afin de diminuer le coût global de ces déchets pour le territoire et de mettre en corrélation la production des déchets et leur tarification.

- **La taxe de séjour: une recette confortée suite à la reprise post crise sanitaire**

Elle s'élève à 4,6M€ en 2023, soit +2,3% par rapport à 2022. L'année 2022 s'était caractérisée par une reprise de l'activité touristique suite à la crise sanitaire : l'année 2023 s'inscrit dans sa continuité. L'affectation de la taxe de séjour est présentée en annexe 3.

- **Taxe GEMAPI : investir pour la sécurité des habitants**

Dans le cadre d'une politique volontariste d'investissements pour la sécurisation des habitants et des milieux naturels, une évolution du produit a été décidée en 2023, dans la limite des dépenses liées au financement de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Le produit perçu en 2023 s'élève désormais à 8,0M€. L'affectation de la taxe GEMAPI est présentée en annexe 4.

- **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes:**

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) s'est élevé à 7,8M€, en baisse de -2,5% par rapport à 2022.

L'ensemble territorial métropolitain reste éligible à cette péréquation du fait d'un potentiel financier agrégé inférieur de plus de 20% à la moyenne nationale actuelle.

Les autres recettes de fonctionnement

- **Les dotations et compensations : 60,2 M€**

La dotation d'intercommunalité s'est élevée à 41,4 M€ et la dotation de compensation à 4,3 M€, pour un total de 45,7 M€, soit une hausse de +4,4% par rapport à 2022.

Les compensations fiscales se sont élevées à 11,8 M€, en hausse de +4,4% par rapport à 2022.

- **Attributions de compensation versées par les communes (ACF) : 46,9 M€**

Depuis 2021 la Métropole a lancé l'élaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal dans la concertation avec les communes ainsi qu'un bilan des transferts de charges 2017-2021, afin d'établir un socle robuste pour nos relations financières et d'être à la hauteur des enjeux du territoire.

- **Dotations de Compensation versée par le Conseil Départemental de l'Hérault : 17,8 M€**

En hausse de +1,7% par rapport à 2022, en raison des coefficients d'actualisation de cette dotation et de l'intégration progressive de la charge de la dette.

- **Les produits des services : 61,8 M€**

Les produits des services sont constitués par les redevances d'occupation du domaine public liées à la voirie, les droits de stationnement, les recettes des réseaux ainsi que par les remboursements au titre de conventions de mise à disposition descendantes.

Ils sont en hausse de +38% par rapport à 2022 en lien, notamment, avec l'augmentation des remboursements de mise à disposition de personnel dans le cadre de la poursuite de la mutualisation des services avec la Ville de Montpellier.

2. Les recettes d'investissement du budget principal

Recettes réelles d'investissement du budget principal :

En €	CA 2023
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	499 021 546
Dotations (10)	40 290 664
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	129 073 842
Subventions reçues (13)	62 155 799
Attribution de compensation d'investissement (ACI)	17 747 826
Emprunt dont 16871	233 600 000
Recettes revolving (16441)	10 004 158
Autres recettes d'investissement	6 149 256

- **Subventions : 55,2 M€**

La Métropole s'engage sur ce mandat à maintenir un niveau important de subventions reçues, en menant une politique volontariste de recherche de financements locaux, nationaux et européens.

- **FCTVA : 33,7 M€** ; avec l'évolution de nos investissements, ce produit est en hausse de 60% par rapport à 2022.

- **Attributions de Compensation d'Investissement (ACI) : 17,7 M€**

A périmètre constant, part des dépenses d'investissement Voirie transférées en 2015 incluses dans les attributions de compensation de fonctionnement transférées soit à hauteur de 30% avec bonification, soit à hauteur de 100% sans bonification.

- **Amendes de police : 7 M€**

Dispositif remplacé pour partie depuis 2018 par une redevance d'occupation du domaine public, dénommée forfait post-stationnement reversé par la Ville de Montpellier à la Métropole.

- **Taxe d'Aménagement : 6,5M€**

La taxe d'aménagement sert principalement à financer les équipements publics rendus nécessaires par les futures constructions et aménagements constatés sur un territoire. Ce produit affecté à la voirie revient à la métropole qui en reverse une partie aux communes en concertation avec elles (1,5M€).

- **Emprunts** : pour financer les dépenses d'équipement de 388M€, 234M€ d'emprunt ont été réalisés pour le budget principal.

L'encours de dette s'élève à 1 002 M€ au 31/12/2023. Le bilan de la dette au 31/12/2023 est présenté en annexe 6, conformément au règlement voté en 2020.

D. Les emplois du Compte Administratif 2023

1. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à **592,4 M€** pour le budget principal.

Détail des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal :

En €	CA 2023
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	592 373 277
Charges à caractère général (011)	209 305 644
Charges de personnel (012)	146 799 017
Charges de gestion courante (65)	182 082 625
Intérêts de la dette (66111 66112 et autres)	29 109 403
Autres frais financiers (6615 et 6688)	566 054
Dépenses exceptionnelles (67)	376 304
Charges d'atténuation (014)	21 621 240
Attribution de compensation	2 512 991

Les charges de fonctionnement courant

Charges à caractère général : 209 M€

Les charges à caractère général représentent les charges nécessaires au fonctionnement courant des services publics : dépenses d'énergie, de nettoyage, d'achats de matériel et fournitures, les contrats de prestation de service et d'entretien de la voirie et des équipements publics, etc.

La principale variation constatée sur ce type de charges en 2023 concerne principalement :

- L'énergie (+7,6M€)
- Le secteur des déchets et du nettoyage (+11 M€)

Principaux secteurs des charges à caractère général en 2023:

THEMATIQUES	CA 2022	CA 2023
Propreté et gestion des déchets	112,6 M€	123,6 M€
Energie	4,7 M€	12,3M€
Moyens généraux	2,3 M€	3,1M€
Numérique et données	2,3 M€	2,9 M€
Mobilités	4,8 M€	5,3 M€

Les subventions aux associations et partenaires: 48,3 M€

La Métropole a reconduit en 2023 son important soutien à la vitalité associative et ses partenaires.

Les principales enveloppes de subventions 2023 se sont établit comme suit :

THEMATIQUES	CA 2023
Culture	27,3 M€
Sports	8,8 M€
Développement Economique, tourisme, rayonnement international	4,9 M€
Transports	2,8 M€
Habitat	1,9 M€
Biodiversité, paysages, agroécologie et transition énergétique	0,6 M€
Déchets	0,3 M€

DSP Transports

La contribution financière au délégataire TAM (SFE et compensations tarifaires) s'élève à 103,4 M€ et intègre les éléments suivants :

- Première phase de la gratuité des transports publics pour les métropolitains les weekends et seconde phase de la gratuité des transports publics toute la semaine pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans
- Impact de la crise énergétique sur la contribution annuelle
- Indemnisation suite à la baisse de fréquentation sur l'activité du délégataire (impact de la crise sanitaire) en 2023

Les charges de personnel

Les charges de personnel (budget principal) : 146,8M€

Principaux éléments d'évolution de 2022 à 2023:

- Effets liés à la structure de la population d'agents et à la réglementation : PPCR, revalorisation du point d'indice de 3,5% de juillet 2022 en année pleine, revalorisation du point d'indice de 1,5% en juillet 2023, avancements d'échelon
- Politique salariale de la Métropole : avancements de grades et promotions internes, régimes indemnitaires (PIC, fin de mise en place du RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire obligatoire)
- Nouveaux recrutements liés aux priorités du mandat et à la création de nouveaux services communs dans le cadre de la réorganisation (Pôle relations aux usagers, aux habitants et engagement citoyen ; culture ; patrimoine immobilier) avec le transfert d'agents de la Ville de Montpellier

Flux financier de la mutualisation:

Dans le contexte de mutualisation entre la Ville de Montpellier et la Métropole, la contrepartie des charges supportées de chaque côté doit être en parfaite cohérence entre les deux entités, l'ensemble des flux fait donc l'objet d'un miroir budgétaire présenté en annexe 2.

Recettes liées à la masse salariale mutualisée : **34M€** (agents transférés de la Ville de Montpellier à la Métropole et remboursés par la Ville à la Métropole dans le cadre des conventions de gestion, voir synthèse des mutualisations de personnel en 2023 en annexe 5).

Les principaux postes de masse salariale en 2023 sont les suivants:

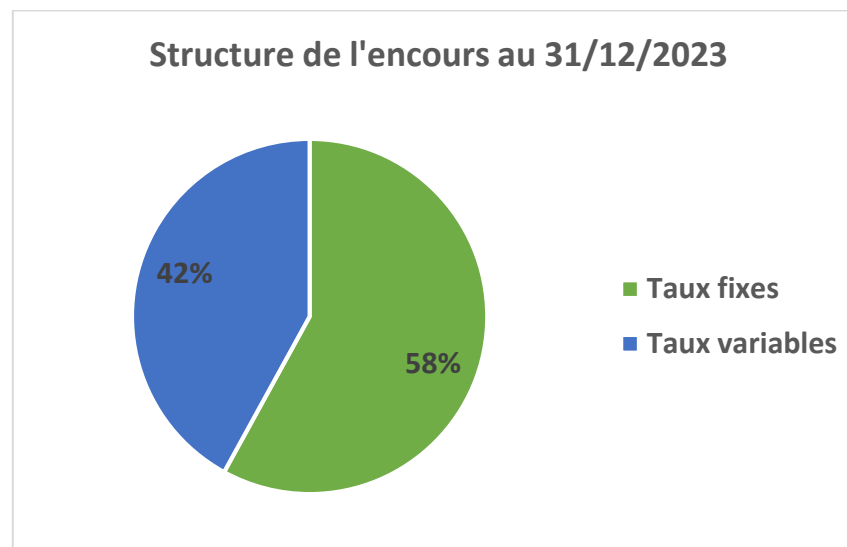
Répartition des charges de personnel (masse salariale)	en M€
Culture	25,3
Voiries et espace public	21,1
Sports	13,9
Développement économique et numérique Santé, Recherche, enseignement supérieur, Tourisme, Attractivité	12,2
Politique de la Ville et cohésion sociale, Habitat, logement Égalités, Inclusion des publics fragiles et Bien vieillir	11,7
Déchets	9,4
Transports et mobilités actives	3,7
Environnement et politique agroalimentaire	3,4
Littoral, prévention des risques majeurs, GEMAPI, eau	2,1
Fonctions support administratives	20,2
Fonctions support techniques	12,5
Fonctions support autres	8,9

Les charges financières

Les charges financières s'établissent à **29,7M€** en 2023 pour le budget principal, soit +66% par rapport à 2022. Ces charges financières s'inscrivent dans un contexte de niveau élevé des taux d'intérêt.

Structure de la dette consolidée au 31/12/2023 : 1 001,6 M€ d'encours pour le budget principal

- Structure de l'encours de dette équilibrée entre **taux fixes (58 %)** et **taux variables (42 %)** :

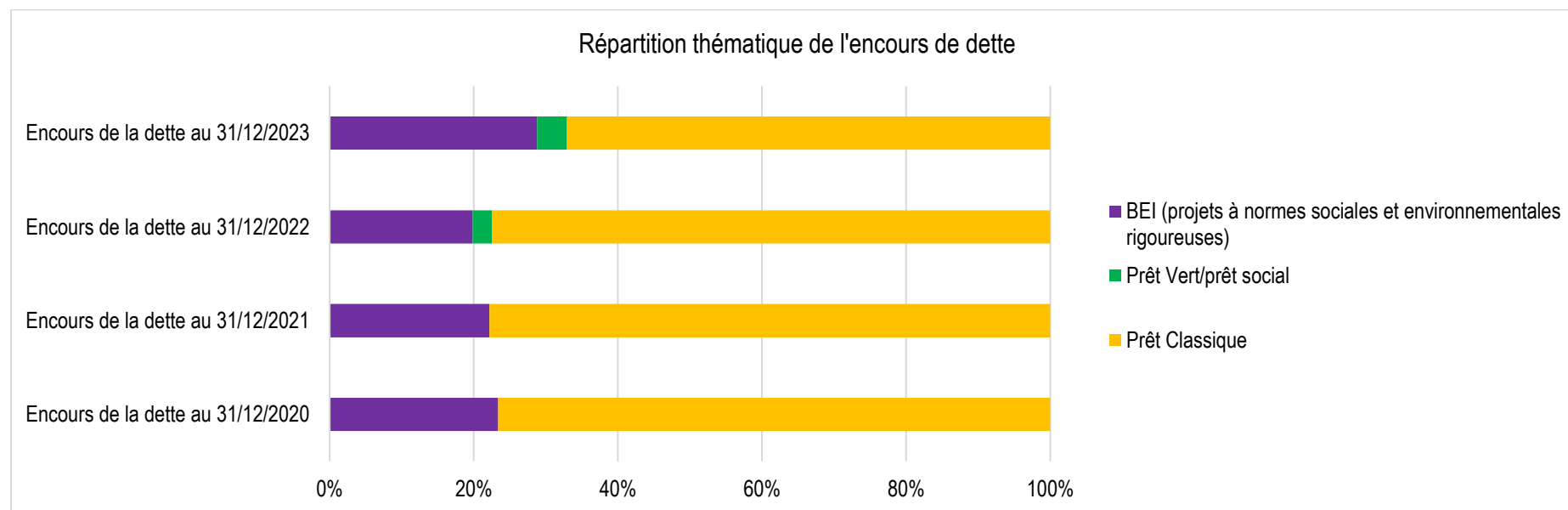


- **Taux moyen global** de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole à **3,41%** (2,78% en taux fixe et 4,11% en taux variable) contre 3,33% l'année précédente : la Métropole reste **bien positionnée** par rapport à la moyenne des collectivités de la strate
- Diversification de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole avec plus de **13 prêteurs** : la Métropole **sécurise son risque de contrepartie**

- **Durée résiduelle moyenne** de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole à **16 ans et 9 mois** : la Métropole présente des **maturités d'emprunts adaptées** à la nature de ces investissements
- **98,4% de l'encours de dette est classé en 1A sur la Charte Gissler** : la Métropole bénéficie d'un bon classement de son encours en taux fixe ou en taux variable sans option

La Métropole de Montpellier a maintenu l'équilibre entre les emprunts à taux fixe et à taux variables, tout en cherchant à bénéficier des meilleurs taux selon les conditions actuelles en matière de souplesse de l'offre d'emprunt, ce qui permet d'adapter les mobilisations aux besoins. Des actions de sécurisation et d'optimisation ont été réalisées afin de bénéficier d'éventuelles opportunités de marchés : optimisation des types de taux, réduction de marges, optimisation de la trésorerie.

Cette stratégie vertueuse de gestion de la dette qui permettra d'amortir la hausse des taux d'intérêt est aussi basée sur des engagements financiers fléchés sur des projets à vocation sociale ou concourant à la transition écologique:



Le bilan de la dette au 31/12/2022 est présenté en annexe 6.

Les autres charges

- **La contribution au Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS) : 18,5 M€**, soit +5,7% par rapport à 2022, l'évolution de cette contribution est calculée chaque année à partir de l'indice des prix à la consommation ensemble des ménages hors tabac.
- **Fonds d'Aides aux Jeunes en Difficultés (FAJ)/Fonds de Solidarité Logement (FSL) : 3 M€**, stable par rapport à 2022. Des aides individuelles du FAJ ainsi que celles allouées aux associations ont été attribuées pour 0,3M€ afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans; la Métropole a participé au FSL à hauteur de 2,7M€ au travers des aides financières versées aux ménages ou aux associations pour le logement et les dépenses énergétiques qui lui sont liées, en direction des populations les moins favorisées.

Les reversements de fiscalité

- **Attributions de compensation versées aux communes à périmètre constant : 2,5M€**
- **La Dotation de Solidarité Communautaire : 1M€** instituée dès l'installation de la nouvelle mandature et confirmée en 2023

Le choc conjoncturel

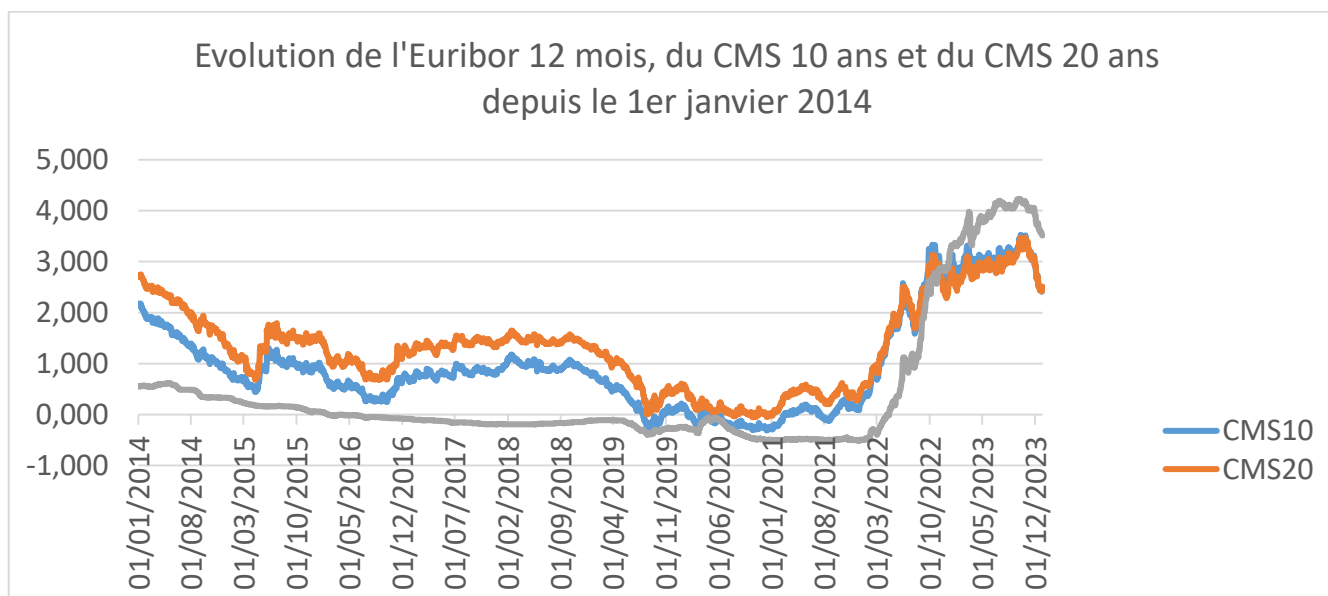
De par ses importantes compétences exercées, la Métropole de Montpellier s'est révélée plus exposée que les autres EPCI français au revirement conjoncturel de février 2022, dont il convient de rappeler que sa soudaineté n'a d'égale que son ampleur, bouleversant radicalement les finances territoriales.

L'impact sur la trajectoire financière du mandat est donc plus significatif et son absorption plus complexe puisqu'il est intervenu au terme du premier tiers du mandat, dans un manque de visibilité moyen et long termes unique.

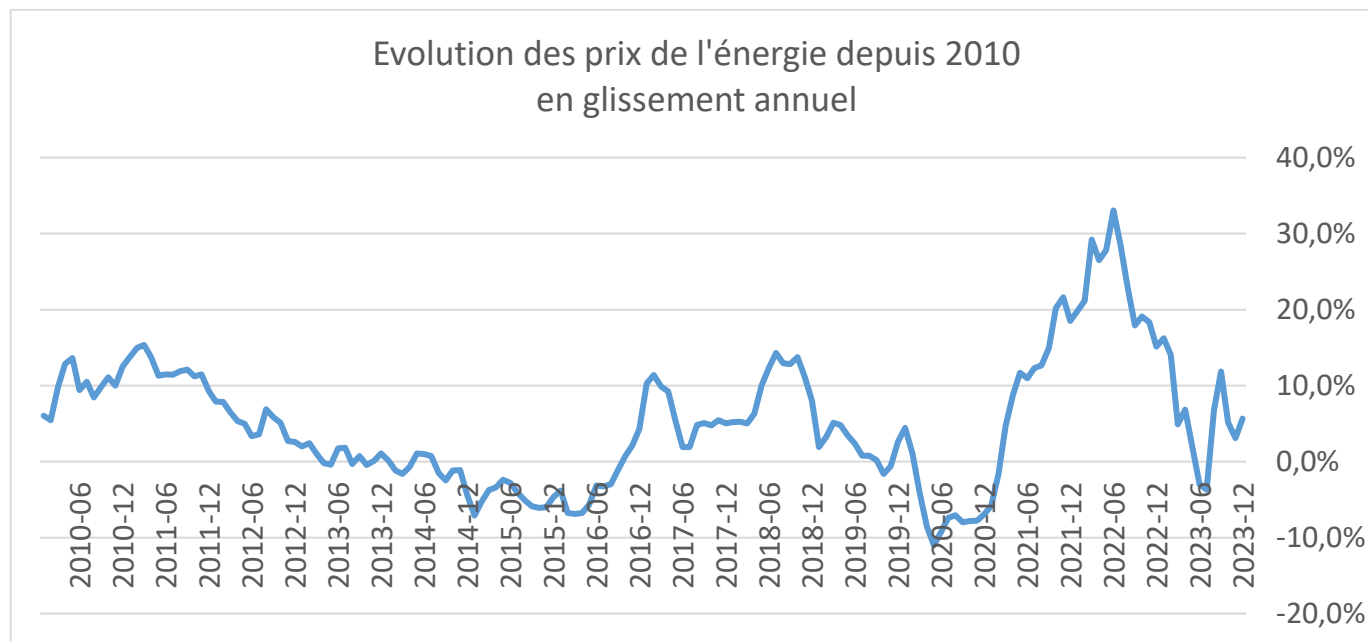
Le soudain revirement conjoncturel :

Le principal élément déclencheur est l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Les taux d'intérêt qui avaient atteint des planchers historiques jusqu'à devenir négatifs pour les taux courts (amenant même des collectivités utilisatrices de billets non plus à payer des intérêts mais à les recevoir) sont soudainement repartis à la hausse emportant avec eux les taux directeurs.

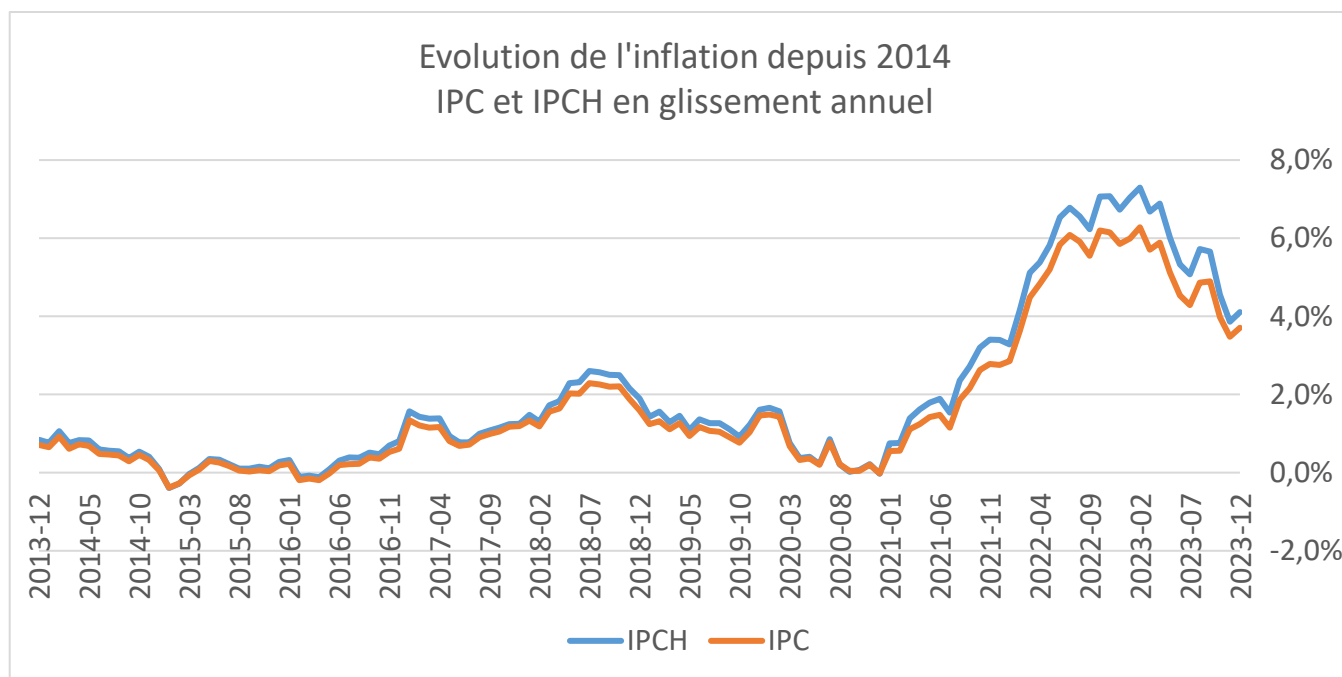


Autre marché bouleversé par l'invasion de l'Ukraine par la Russie : **celui du pétrole et du gaz**, avant tout car l'Ukraine possède les secondes réserves plus importantes de gaz d'Europe (et les 7^{èmes} en charbon).



Dans la foulée des taux et de l'énergie, l'inflation qui oscillait depuis des années autour de 1% s'est envolée au point d'atteindre en deux ans l'équivalent des 10 dernières années.

Là encore, l'invasion de l'Ukraine est à la fois l'élément déclencheur et accélérateur puisque les marchés des matières premières agricoles se sont fortement tendus, l'Ukraine étant le grenier de l'Europe, exportateur de céréales et oléagineux à un niveau de 14,5 milliards d'euros, nettement plus que la Russie qui se situe à 9 milliards d'euros en 2019. Le conflit a évidemment réduit leurs capacités de production et d'exportation entraînant une hausse des produits concernés.



L'impact sur la trajectoire financière de la collectivité

Fin 2021, la prospective financière de la Métropole est basée sur des hypothèses macro-économiques qui ont été bouleversées en quelques mois, dans une ampleur jamais connue.

Les frais financiers :

Depuis 2015, les taux dits longs, qui conditionnent les traditionnels prêts à taux fixe réalisés par les collectivités locales sur des durées comprises entre 15 et 25 ans, se sont situés en deçà de 1%. Il en était de même pour les taux courts qui à compter de 2019, sont même devenus négatifs.

Cela a eu pour conséquence de soulager de manière très significative les frais financiers payés par la Métropole lors du précédent mandat: en 2014 ils s'élevaient à 30 M€ et ont baissé de 10 M€ pour atteindre 20 M€ au CA 2020. Cela a permis à l'époque de renforcer l'épargne brute à due proportion et de faciliter le respect du contrat de Cahors.

En 2021, les intérêts d'emprunt ne s'élèvent qu'à 18,4 M€ pour une dette de près de 900 M€ soit un taux moyen d'endettement de 2%.

Projetés dans la prospective financière à l'aune des taux d'intérêt en place depuis 6 ans, les frais financiers étaient anticipés à un niveau de 16 M€ en 2022 et 2023, puis à 17M€ en 2024, 19M€ en 2025 et 21 M€ en 2026, terme du mandat.

Si en 2022, ils se sont inscrits très logiquement proches des prévisions (les intérêts d'un emprunt à taux variable sont généralement pré-fixés c'est-à-dire que le taux est constaté en début de période soit 2021 pour les taux variables payés en 2022), en 2023 ils reflètent l'envolée des taux d'intérêt atteignant **29,7M€**, soit +66% par rapport à 2022.

En 2024, ils devraient dépasser 35M€ soit le double de ce qui était anticipé juste avant l'invasion de l'Ukraine.

Les dépenses énergétiques :

Les dépenses énergétiques ont subi de manière décalée le choc énergétique. En effet les achats d'énergie ne se font pas de manière instantanée mais à terme.

L'énergie consommée en 2022 à la métropole avait été achetée en 2021, soit avant la flambée des matières premières carbonées ce qui a exonéré la collectivité de ce soubresaut.

Par contre, 2023 ne peut que retranscrire les nouveaux prix de marché et c'est pourquoi les dépenses énergétiques ont flambé.

La collectivité n'est pas restée passive en réduisant sa consommation.

Dès l'esquisse de la crise, le conseil métropolitain a partagé, les déterminants du marché de l'énergie et les raisons de sa flambée. Les risques potentiels pour la Métropole ont aussi été évoqués. En octobre 2022, la Métropole a délibéré un plan de sobriété énergétique, élaboré durant les mois précédents par l'administration.

Ce plan mis en œuvre tout au long de l'année 2023 a permis de réduire le volume d'énergie consommé et ainsi de réduire l'impact très lourd de l'envolée des prix.

Pour autant entre 2022 et 2023, les coûts liés à l'énergie ont doublé.

A cela s'ajoute une hausse des coûts d'énergie pour TAM de 10M€ que la Métropole a été obligée d'entièrement assumée dans le cadre du contrat d'affermage qui nous lie.

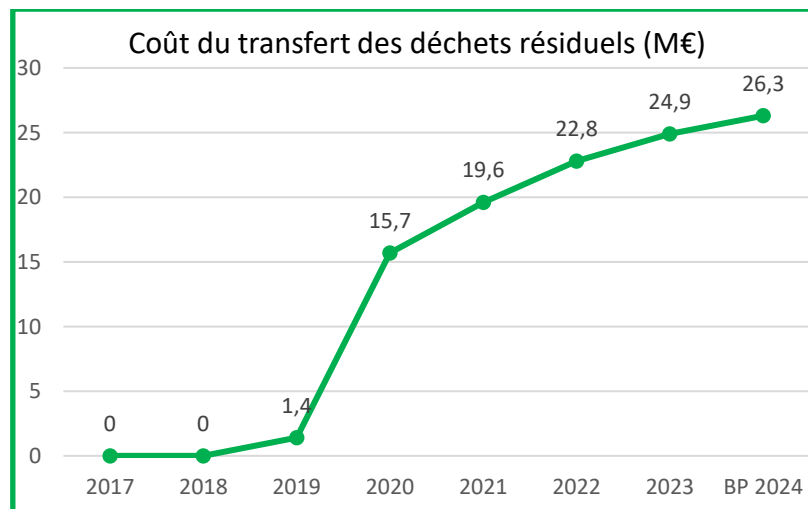
Estimation impact du coût de l'énergie sur le budget 3M en M€	2022	2023
Electricité, gaz et autres sur bâtiments	4,7	12,3
Electricité éclairage public	4,1	4,2
Total énergies	8,8	16,5

La compétence gestion des Déchets

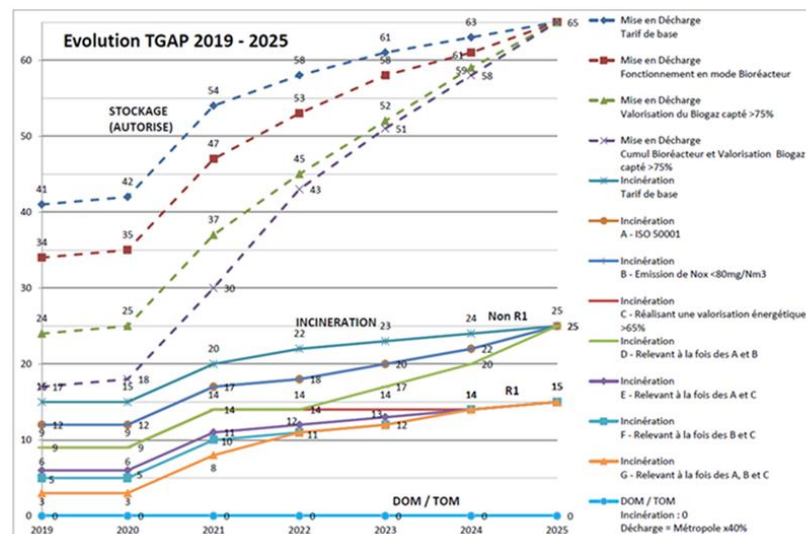
Cette compétence a subi un triple effet, l'un structurel, les deux autres conjoncturels

- 1) Structurellement, cette compétence est bouleversée sous ce mandat par la fermeture de la décharge de Castries et donc l'obligation d'exporter les déchets résiduels produits sur la Métropole afin qu'ils soient traités.

Cette situation est unique en France pour un EPCI de + de 100 000 habitants :



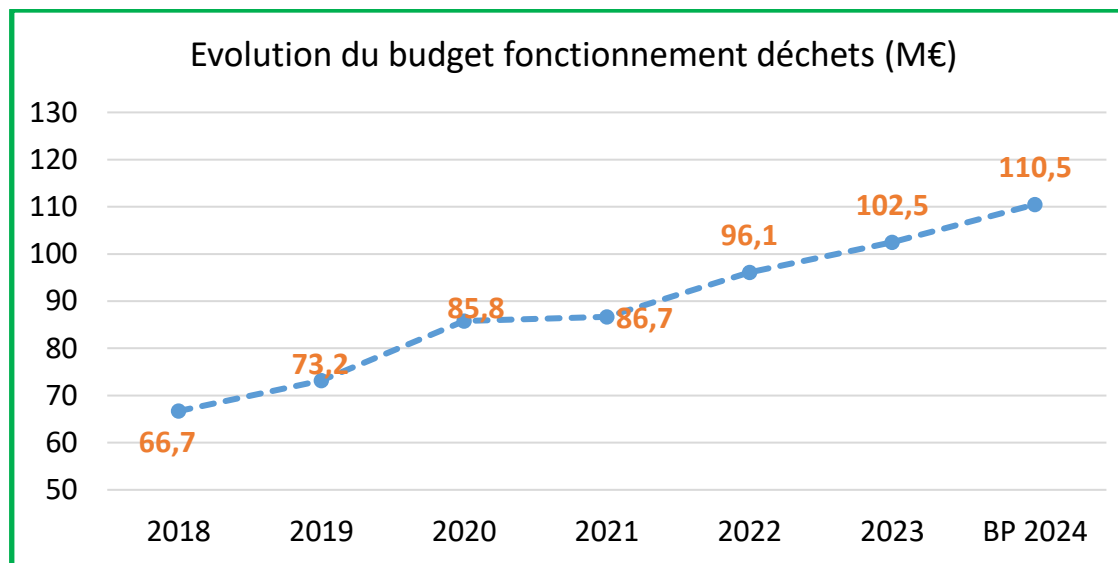
L'impact financier pour la Métropole est considérable et n'a de cesse de s'aggraver notamment, sous l'effet de la hausse de la TGAP, principal levier utilisé par l'Etat pour faire muter le traitement des déchets vers des formes plus respectueuses de l'environnement :



2) Conjoncturellement, les dépenses émanant de cette compétence régalienne des EPCI ont été particulièrement concernées pour le choc conjoncturel puisque l'inflation et la flambée des matières carbonées qui sont les deux principaux éléments d'indexation des marchés de collecte, d'exportation et de traitement qui ont subi tant en 2022 qu'en 2023 des hausses tarifaires automatiques de plus de 10% ; il en sera de même en 2024.

Au total entre 2019 (dernière année de fonctionnement de Castries) et 2024, les dépenses de fonctionnement de la compétence déchets passent de 73M€ à 113M€ soit + 40M€ correspondant à une hausse de 55%. Sur ce chiffre de 40M€, **15M€ sont directement issus du retournement conjoncturel.**

Les mêmes déterminants ont lourdement impacté les marchés de Nettoyement de la collectivité.



La compétence Transport

L'inflation et l'envolée des prix énergie ont eu un impact important en 2022 et 2023 sur la compétence Transport.

En matière de transports en commun, le fonctionnement de TAM a été largement impacté, exigeant une hausse significative de notre subvention forfaitaire d'équilibre. En dehors de la compensation pour la mise en œuvre progressive de la gratuité, la compensation TAM est passée de 60,3 M€ en 2021 à 89.2M€ en 2023 (l'évolution 2023 étant essentiellement due au choc énergétique), soit une progression de près de 50% en deux ans.

2. Les dépenses d'investissement

La maîtrise de la section de fonctionnement et la gestion active de la dette ont pour objectif de financer une importante programmation pluriannuelle d'investissement votée en 2021 à hauteur de 2,5 milliards d'euros.

Cette PPI rassemble l'ensemble des projets d'investissement de ce mandat et constitue un levier déterminant de la relance face à la crise économique et sanitaire :

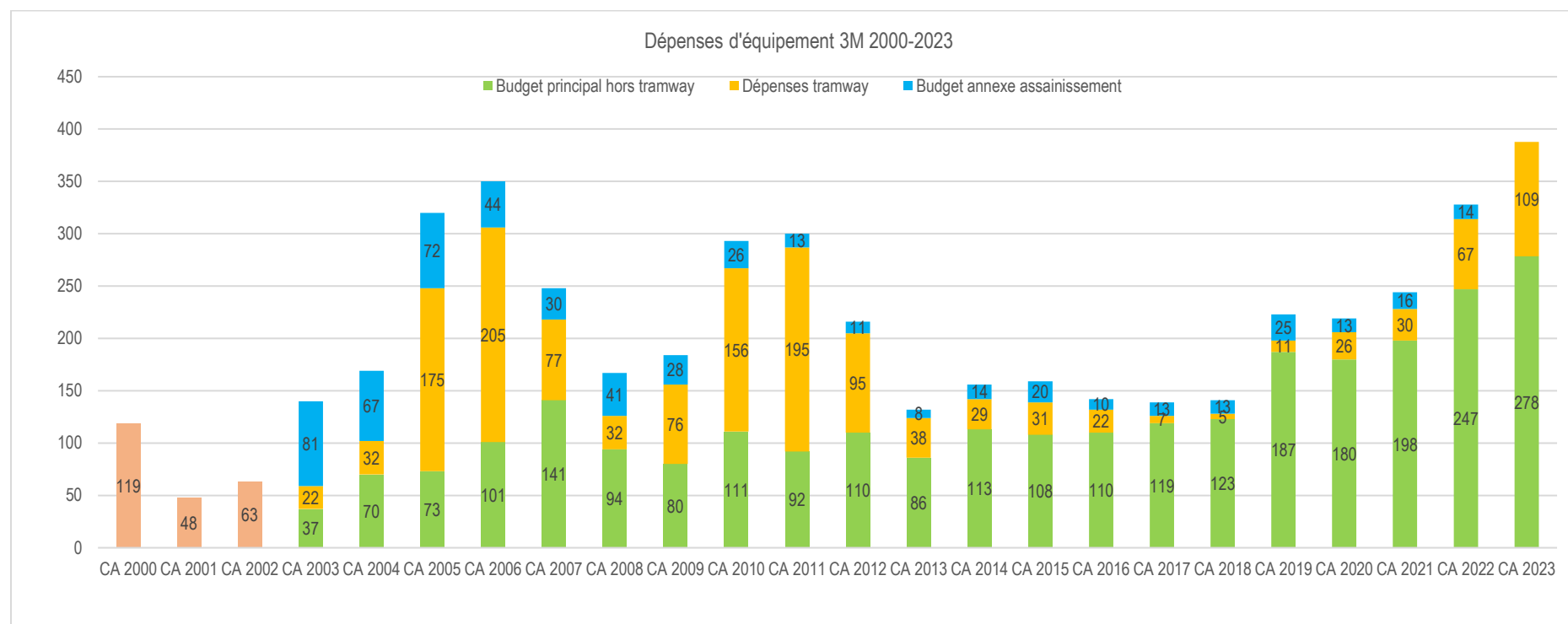
Détail des dépenses réelles d'investissement du budget principal :

En €	CA 2023	Reports 2023 sur 2024
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	492 440 483	75 947 813
Dépenses d'équipement en AP	260 686 285	42 250 170
Dépenses d'équipement hors AP	57 214 118	25 830 681
<i>Sous-total des dépenses d'équipement strictes</i>	317 900 403	68 080 850
Subventions d'investissement en AP	42 991 489	4 728 397
Subventions d'investissement hors AP	26 815 551	1 626 107
<i>Sous-total des subventions d'investissement</i>	69 807 040	6 354 504
<i>Total dépenses d'équipement large</i>	387 707 443	74 435 355
Remboursement du capital de la dette	51 217 336	
Autres opérations financières	42 302 845	
Autres dépenses d'investissement	11 212 859	1 512 458

Dépenses d'équipement 2023 :

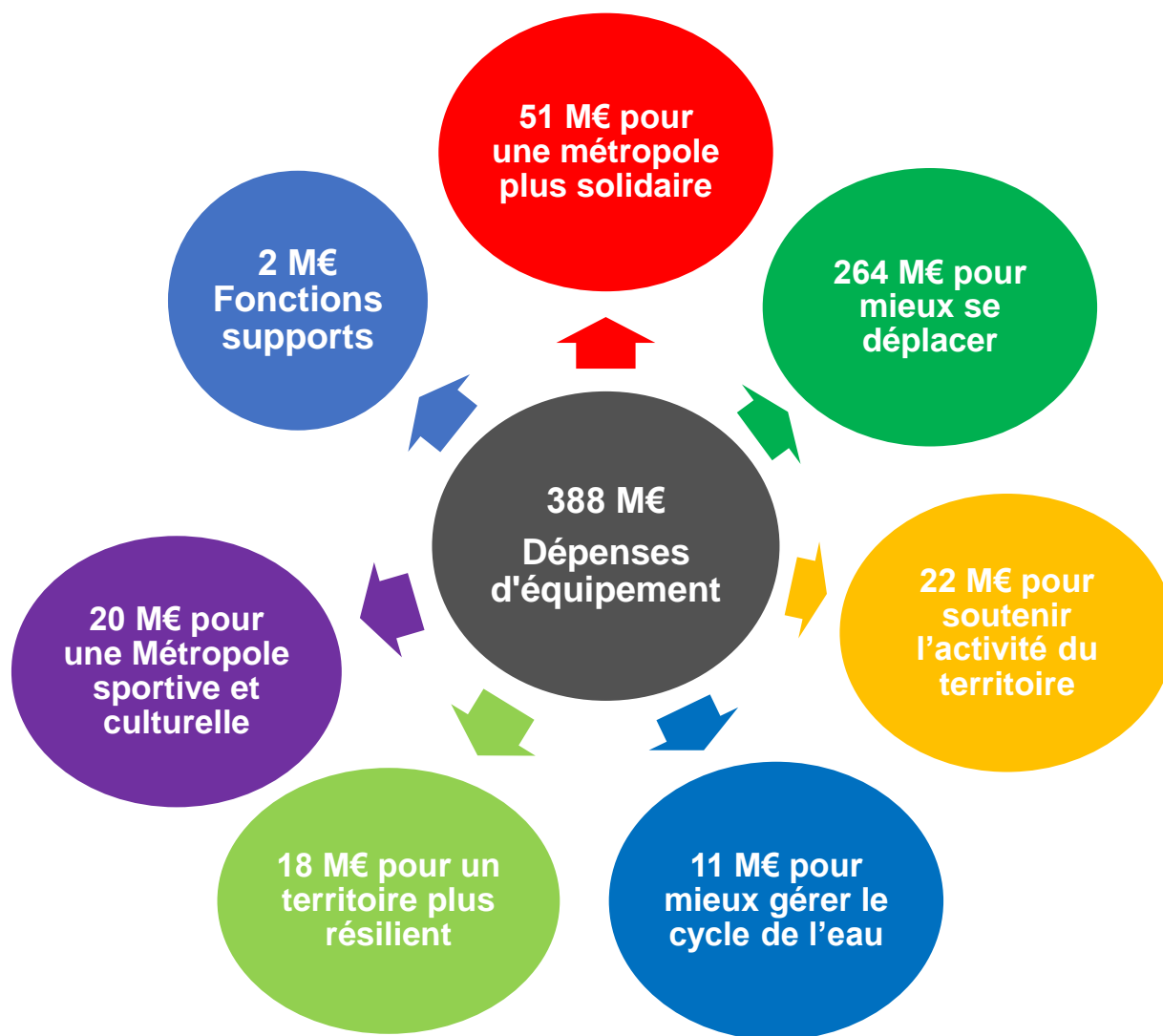
Le montant des dépenses d'investissement réelles du budget principal s'établit en 2023 à 492,4 M€, dont **388 M€ de dépenses d'équipement** qui se répartissent entre les dépenses d'équipement directes de la collectivité (dépenses sur ses propres immobilisations) à hauteur de 318 M€ et les subventions d'investissement versées pour un total de 70 M€.

Ces dépenses d'équipement sont en hausse de +23,6% par rapport à 2022 (et +96% par rapport à 2019), elles témoignent de la dynamique de ce mandat retranscrite dans l'actuelle Programmation Pluriannuelle des Investissements. Le niveau des dépenses d'équipement est en constante progression depuis 2020 avec une accélération constatée pour la 2^{ème} année consécutive en 2023.



L'état des principaux comptes de bilan est présenté en annexe 7.

Ces dépenses s'inscrivent dans un budget de relance économique et de transition écologique, en participant à la création de près de 3900 emplois directs et indirects et concernent les thématiques suivantes de la PPI 2021-2026:



Le remboursement du capital de la dette:

L'encours de dette s'élève à 1 001,6M€ sur le budget principal au 31/12/2023, son annuité s'est élevée à 83,1 M€ en 2023:

Remboursement dette en M€	CA 2022	CA 2023
Intérêts	17,8	29,1
Capital	49,8	54
Annuité de la dette	67,6	83,1

Les autres opérations financières:

Un montant de 40 M€ pour le remboursement des prêts revolving mobilisés fin 2022 a été réalisé en 2023.

Les autres dépenses d'investissement:

Ces autres dépenses s'élèvent à 11,2 M€ et concernent notamment les reversements des PUP (1M€), de la taxe d'aménagement (1,5 M€) et les avances et titres de participation (7,5M€).

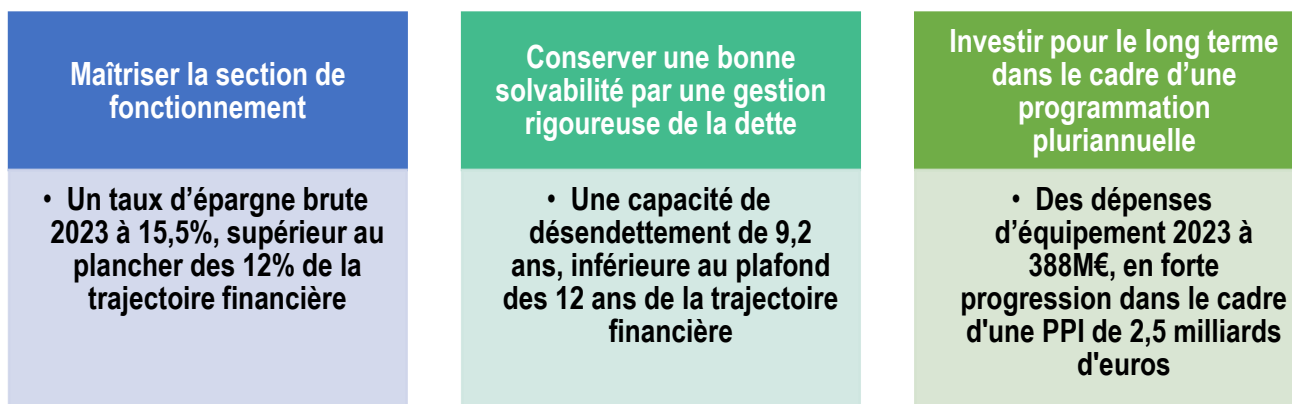
Le tableau de réalisation des PUP en 2022 est présenté en annexe 8.

CONCLUSION

2023 traduit pleinement la dynamique du mandat amorcé en 2020. Cette dynamique est placée sous la double ambition :

- D'une Programmation Pluriannuelle des Investissements volontariste, votée à hauteur de 2,5 Md€ en 2021 et dont la réalisation cette année a atteint un 1^{er} sommet avec 388 M€ réalisés (soit une hausse de +24% par rapport à 2022). Cette PPI se met au service des métropolitaines et des métropolitains en assurant le déploiement des équipements et des aménagements qui permettent de répondre aux enjeux du territoire en matière de transition écologique, de mobilités et de relance économique ;
- D'une politique déterminée en faveur de l'épanouissement de chacun et de la solidarité intercommunale dont la mesure la plus emblématique, la gratuité permanente des transports publics pour tous a trouvé son écho le 21 décembre 2023.

2023 s'inscrit également, malgré un contexte national extrêmement contraint qui impacte violemment la Métropole (inflation, explosion des coûts de l'énergie et taux d'intérêts multipliés par 4), dans le respect des principes de la stratégie financière actée dès le début de la mandature. La volonté claire de mettre l'ensemble des moyens dont elle dispose au service des intérêts du territoire et de l'ensemble de ses acteurs, n'entache pas la volonté de la Métropole d'agir tout en veillant au respect de ses fondamentaux financiers.



Annexe 1 – Tableau CA2023 du budget annexe Parking

Budget annexe Parking :

2023	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	341 461,08	761 174,58	419 713,50
Ordre	0,00	15 713,55	15 713,55
Investissement	341 461,08	776 888,13	435 427,05
Réel	634 793,39	866 550,54	231 757,15
Ordre	15 713,55	0,00	-15 713,55
Fonctionnement	650 506,94	866 550,54	216 043,60
Résultat de l'exercice	991 968,02	1 643 438,67	651 470,65
Résultat reporté 002 (fonct.)		3 062 384,51	3 062 384,51
Solde invest. 001	85 530,42		-85 530,42
Résultat de clôture	1 077 498,44	4 705 823,18	3 628 324,74
Total Réel	976 254,47	1 627 725,12	651 470,65

Annexe 2 – Miroir 2023 Ville de Montpellier/Montpellier Méditerranée Métropole

Remboursements de la Ville Centre à la Métropole :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2023 de référence	Montant 2023 de dépenses Budget Ville	Montant 2023 de recettes Budget 3M	Solde	Notes
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 567 865,17	10 567 865,17	10 567 865,17	-	
	Fonds de concours Métropole	Convention de gestion	-	-	-	-	
	Fonds de concours Ville pour ligne 5 de tramway		21 217 625,41	21 217 625,41	21 217 625,41	-	
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	35 138 940,29	35 138 940,29	35 138 940,29	-	
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Montpellier (désemlacement berges)	Convention de gestion	577 000,00	486 463,65	584 913,77	100 450,12	Différence due aux rattachements, régularisation effectuée sur 2024
	Remboursement des frais fontaines parcs et jardins	Convention de gestion		60 000,00	62 000,00		
	Remboursement charges gymnase Olympie (services sports et énergie Ville)	Convention de gestion	34 337,35	19 506,64 14 830,72	34 337,35	-	
	Remboursement charges énergie Pitot, Nakache, Neptune, Mosson	Convention de gestion	117 345,84	117 345,84	117 345,84	-	
	Remboursement recettes cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	297 564,03	297 564,03	297 564,05	-	
	Remboursement de frais archives municipales bibliothèque Paul Langevin / médiatèque Zola	Convention de mise à disposition Zola	85 537,31	85 537,31	186 202,44	-	
		Convention de gestion Langevin	100 665,13	100 665,13			
	Redevance spéciale ordures ménagères		1 215 203,00	1 215 203,00	1 215 203,00	-	
	Remboursement SI métier (PND)		-	-	-	-	
	Remboursement ingénierie PTZCLD	Convention prestation de services	10 000,00	10 000,00	-	10 000,00	Différence due aux rattachements, régularisation effectuée sur 2024
	Remboursement entretien flotte véhicules	Convention de gestion	90 000,00	90 000,00	90 000,00	-	
	Reversement recette FPS à la Métropole		2 718 031,86	2 718 031,86	2 718 031,86	-	
	Refacturation personnel : services communs, mises à dispositions descendantes, et frais de structure	Convention de service commun	33 923 954,34	33 923 954,34	33 923 954,34	-	
TOTAL			106 094 069,73	106 063 533,39	106 153 983,52	90 450,13	
Dont Investissement			31 785 490,58	31 785 490,58	31 785 490,58	-	
Dont Fonctionnement			74 308 579,15	74 278 042,81	74 368 492,94	90 450,13	

Remboursements de la Métropole à la Ville Centre :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2023 de référence	Montant 2023 de recettes Budget Ville	Montant 2023 de dépenses Budget 3M	Solde	Notes
Investissement	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	430 700,68	430 700,68	430 700,68	-	
Fonctionnement	Remboursement des charges énergie : réserves musée Fabre et théâtre HTH, bâtiments sportifs	Convention de mutualisation	326 698,31	326 698,31	109 229,87	-	
					46 029,58		
		Convention de gestion			94 939,94		
		Convention de gestion			76 498,92		
		Convention de gestion			0,00		
	Remboursement travaux espaces verts	Convention de gestion	704 392,84	704 392,84	704 392,84	-	
	Remboursement frais imprimerie municipale (bulletins de salaire, impressions RH, com, finances, protocole, cartes de visite...)	convention de gestion	16 283,19	16 283,19	5 682,27	10 600,92	Différence due aux rattachements, régularisation effectuée sur 2024
	Remboursement frais entretien cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	200,03	200,03	200,03	-	
Remboursement taxe foncière 3M		249 750,00	249 750,00	249 750,00	-		
Remboursement entretien véhicules 3M	Convention de gestion	142 495,97	142 495,97	142 495,97	-		
Remboursement personnel : refacturation services communs, autres flux, MAD ascendantes de personnel	Convention de service commun	2 055 844,77	2 055 844,77	2 055 844,77	-		
TOTAL			3 926 365,79	3 926 365,79	3 915 764,87	- 10 600,92	
Dont Investissement			430 700,68	430 700,68	430 700,68	-	
Dont Fonctionnement			3 495 665,11	3 495 665,11	3 485 064,19	- 10 600,92	

Annexe 3 – Informations relatives aux dépenses à vocation touristique

L'article R5211-6 du CGCT créé par décret n° 2000-318 du 09 avril 2000, modifié par décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015, prévoit que les EPCI qui ont institué la taxe de séjour dans les conditions définies à l'article L. 5211-21 font figurer, dans un état annexe au compte administratif, les recettes procurées par cette taxe pendant l'exercice considéré et l'emploi de ces recettes à des actions de nature à favoriser la fréquentation touristique.

Produit de la taxe de séjour en 2023 : 4 636K€

Principales dépenses	Description	Montant CA 2023
Office de tourisme métropolitain et Bureau des congrès	Actions en matière d'accueil, d'information, d'animation, de promotion, et valorisation du territoire, de ses équipements et événements culturels et de loisirs. Actions en faveur du tourisme d'affaire : promotion de Montpellier Méditerranée Métropole comme destination de congrès, séminaires, salons et voyages de motivation.	2 360K€ subvention fonctionnement 461K€ Bureau des Congrès Total = 2 821K€
Manifestations à portée nationale et internationale	Orchestre Opéra National de Montpellier Festival Montpellier Danse Festival Radio France Montpellier Hérault Sport Club Montpellier Handball Montpellier Hérault Rugby	13 830K€ 1 588K€ 744K€ 1 374K€ 1 660K€ 1 445K€ Total = 20 641K€
Schéma Directeur de signalisation et signalétique Touristique	Réaménagement banque d'accueil 3M à l'aéroport de Montpellier Fréjorgues : structure et matériel d'exposition	19K€
Attractivité et promotion du territoire	Actions de communication sur différents supports Fêtes de valorisation des produits locaux, Foires, expositions, stands Workshops et accueils presse à l'Aéroport Montpellier Méditerranée Adhésion aux clusters Tourisme et Attractivité	210K€
Personnel	Mise à disposition de personnel à l'OT	495K€
Total des dépenses à vocation touristique		24 186K€

Annexe 4 – Informations relatives aux dépenses liées à GEMAPI en 2023

Produit de la taxe GEMAPI : 7 994 374€

Consommation de la Taxe Gemapi		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	
	Mandaté	Engagement reportés
BAI - BASSIN RETENTION MOULYGOUS	9 440	42 960
ETUDES HYDROGEOMORPHOLOGIQUES	0	0
MODERNISATION OUVRAGES DE PROTECTION	847 177	305 442
ACQUISITIONS FONCIERES	83 926	251 125
FAB PROTECTION COULAZOU	52 212	38 202
GRA PROTECTION RIEUMASSEL	748 067	8 139
LAT PROTECTION BASSE VALLEE MOSSON	208 973	185 006
JUV PROTECTION CRUES MOSSON	885 931	159 188
PER-PROTECTION CABANES	129 346	38 293
SGM - RESTAURATION VIREDONNE	69 062	67 069
LAVERUNE PRAIRIES ALLUVIALES	0	0
ETUDES STRATEGIQUES GEMAPI	689 781	581 272
MPL - CLAPETS BARRAGE MOULIN L' EVEQUE	0	0
MPL - CONFORTEMENT BERGES DU LEZ	18 627	3 698
PIGNAN - SECURISATION DES POPULATIONS	28 263	33 888
RESTAURAT° ZONES HUMIDES + CONTINUITE ECOLOGIQUE	753 509	444 978
SUBMERSION MARINE	139 647	0
MPL-SDH VERDANSON	118 373	129 096
MPL-PROTECTION INONDATIONS RIEUTORD	104 574	0
PEROLS NEGUES CATS	2 148	0
TOTAL INVESTISSEMENT	4 889 054	2 288 357
		Total Investissement
		7 177 411
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Mandaté	
ENTRETIEN COURS D'EAU ET LITTORAL	739 657	
ENTRETIEN REPARATION DES OUVRAGES	409 077	
ETUDE REGULARISATION OUVRAGES	54 322	
FOURNITURES PETITS EQUIPEMENTS	1 808	
CONVENTIONS AMO EPTB	0	
CONVENTIONS GESTION ET SUBVENTIONS PARTENAIRES	334 000	
ANIMATION VALORISATION COMPETENCE GEMAPI	9 351	
PROJET RESTAURATION ROSELIERE	15 000	
CHARGES SALARIALES	844 606	
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 407 821	
		Total Fonctionnement
		2 407 821
		Total général
		9 585 232

Annexe 5 – Synthèse des mutualisations de personnel en 2023

Service commun	N° Délib 3M	Date délib 3M	N° Délib Ville	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste(s)	3M	Ville	CCAS
Avenant Pôle Sécurités Tranquillité Publique	M2023-410	03/10/2023	V2023-363	10/10/2023	Avenant	Pôle	01/04/2024	19%	81%	
Avenant Pôle Culture et Patrimoine	M2023-410	03/10/2023	V2023-363	10/10/2023	Avenant	Pôle	01/11/2023	43%	57%	
Avenant Direction Générale des Services	M2023-191	01/06/2023	V2023-194	05/06/2023	Avenant	Direction	01/07/2023	47%	53%	
Avenant Direction du Pôle des Solidarités	M2023-191	01/06/2023	V2023-194	05/06/2023	Avenant	Direction	01/08/2023	10%	30%	60%
Avenant Mission Europe Contractualisation et Partenariats	M2023-191	01/06/2023	V2023-194	05/06/2023	Avenant	Pôle	01/07/2023	69%	31%	
Avenant Pôle des Solidarités	M2023-191	01/06/2023	V2023-194	05/06/2023	Avenant	Pôle	01/07/2023	16%	84%	
Avenant Mission Prospective Transformation Evaluation	M2023-133	30/03/2023	V2023-111	04/04/2023	Avenant	Pôle	01/05/2023	50%	50%	
Avenant Mission Transition Energétique et Climatique	M2023-133	30/03/2023	V2023-111	04/04/2023	Avenant	Pôle	01/05/2023	91%	9%	
Avenant Pôle Attractivité Développement Economique et Emploi	M2023-133	30/03/2023	V2023-111	04/04/2023	Avenant	Pôle	01/05/2023	69%	31%	
Avenant Pôle Patrimoine Immobilier et Sobriété Energétique	M2023-133	30/03/2023	V2023-111	04/04/2023	Avenant	Pôle	01/05/2023	28%	72%	
Avenant Pôle Relations Usagers Habitants et Engagement Citoyen	M2023-133	30/03/2023	V2023-111	04/04/2023	Avenant	Pôle	01/05/2023	35%	65%	
Avenant Pôle des Solidarité	M2022-507	06/12/2022	V2022-476	16/12/2022	Avenant	Pôle	01/02/2023	16%	84%	
Direction Pôle des Solidarités	M2022-403	04/10/2022	V2022-383	11/10/2022	Avenant	Directeur + Ass	01/11/2022	10%	30%	60%
Avenant Pôle Stratégie Foncières et Immobilières	M2022-330	26/07/2022	V2022-309	28/07/2022	Avenant	Pôle	01/09/2022	44%	56%	
Avenant Pôle Juridique Achats et Assemblées	M2022-330	26/07/2022	V2022-309	28/07/2022	Avenant	Pôle	01/09/2022	58%	42%	
Avenant Pôle Moyens Généraux	M2022-330	26/07/2022	V2022-309	28/07/2022	Avenant	Pôle	01/11/2022	17%	83%	
Avenant Pôle Sports	M2022-330	26/07/2022	V2022-309	28/07/2022	Avenant	Pôle	01/11/2022	63%	37%	
Pôle Sécurité et Tranquillité Publique	M2022-330	26/07/2022	V2022-309	28/07/2022	Création	Pôle	01/10/2022	12%	88%	
Avenant Direction des Relations institutionnelles et de l'Evenementiel	M2022-223	31/05/2022	V2022-236	28/06/2022	Avenant	Pôle	01/10/2022	19%	81%	
Service Administratif et Financier du Cabinet	M2022-223	31/05/2022	V2022-236	28/06/2022	Création	Pôle	01/10/2022	37%	63%	
Avenant Pôle Numérique et Données	M2022-135	22/03/2022	V2022-136	29/03/2022	Avenant	Pôle	01/07/2022	52%	48%	
Avenant Pôle Finances et Conseil en gestion	M2022-135	22/03/2022	V2022-136	29/03/2022	Avenant	Pôle	01/05/2022	52%	48%	
Avenant Pôle Développement Urbain	M2022-135	22/03/2022	V2022-136	29/03/2022	Avenant	Pôle	01/05/2022	68%	32%	
Avenant Pôle Proximité Espaces Publics	M2022-135	22/03/2022	V2022-136	29/03/2022	Avenant	Pôle	01/05/2022	90%	10%	
Pôle Finances et contrôle de gestion (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Numérique et Données (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Ressources Humaines (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Moyens Généraux (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Patrimoine Immobilier (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Juridique, Achats et Assemblées (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Stratégie Foncière et Immobilière (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	

Montpellier Méditerranée Métropole - Compte administratif 2023

Pôle Attractivité Economique et Emploi (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Développement Urbain (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Proximité Espaces Publics (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Biodiversité, Paysages, Agroécologie et Alimentation (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Relations aux Usagers aux Habitants et Engagement Citoyen (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Sports (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Pôle Culture et Patrimoine (Directeurs)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Mission Contractualisations et Partenariats (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Mission Marge de manœuvres (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Mission Prospectives, Transformation et Evaluation (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Mission Transition Energétique et Climatique (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Mission Mosson Cévennes (Directeur)	M2021-659	14/12/2021	V2021-478	16/12/2021	Création	Directeur	01/01/2022	50%	50%	
Direction générale déléguée	M2021-499	28/09/2021	V2021-358	21/09/2021	Création	Directeur délégué	01/10/2021	50%	50%	
Direction générale déléguée Qualité des services à la population	M2021-499	28/09/2021	V2021-358	21/09/2021	Création	Directeur délégué	01/10/2021	50%	50%	
Pôle Solidarité	M2021-499	28/09/2021	V2021-358	21/09/2021	Création	Directeur + CDM	01/10/2021	6%	94%	
Direction des relations institutionnelles et de l'événementiel	M2021-187	29/03/2021	V2021-135	12/04/2021	Création	Direction	01/05/2021	50%	50%	
Direction contrôle de gestion externe	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	51%	49%	
Direction affaires juridiques et commande publique	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	60%	40%	
Département développement et aménagement durable du territoire	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	57%	43%	
Service protocole et accueil	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Service	01/01/2021	29%	71%	
Direction du secrétariat général	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	31%	69%	
Pôle ressources humaines et relations sociales	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Pôle	01/01/2021	37%	63%	
Direction générale	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	51%	49%	
Direction relations presse	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	35%	65%	
Direction moyens généraux et bâtiments	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	50%	50%	
Direction des finances	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	52%	48%	
Direction de la culture	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	53%	47%	
Direction de la communication	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	49%	51%	
Direction des relations internationales	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	50%	50%	
Direction organisation études évaluation	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	51%	49%	
Chauffeurs	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Chauffeurs	01/01/2021	32%	68%	
Département solidarité et vivre ensemble	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Directeur	01/01/2021	5%	15%	80%
Direction du cabinet	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	50%	50%	

Annexe 6 – Bilan de la dette au 31/12/2023

La Métropole s'est dotée d'un règlement intérieur par une délibération de 2018, actualisé par délibération n°M2020-102 du 31 juillet 2020. Il prévoit une information synthétique sur la dette de la Métropole de Montpellier au Conseil de Métropole à l'occasion du Compte Administratif 2023, au travers des éléments de bilan ci-après (arrêtés à la date du 31/12/2023) :

BILAN ANNUEL DE GESTION DE DETTE AU 31/12/2023

Encours de dette au 31/12/2023 : 1 001 606 887,78 €

Produits structurés : 1 emprunt classé 3E, d'un montant de 12,2M€
2 emprunts classés 1B, d'un montant total de 3,8M€

Pour mémoire : données CA 2022

851 522 644,11 €

1 emprunt classé 3E, d'un montant de 12,9M€
2 emprunts classés 1B, d'un montant total de 4,5M€

Règlement budgétaire et financier sur la gestion pluriannuelle des investissements et de la dette (Délibération n° M2020-102 du 31 juillet 2020)
Article 2 : le Conseil de Métropole limite la possibilité de recourir aux emprunts bancaires aux zone 1A et 2B de la Charte GISSLER.

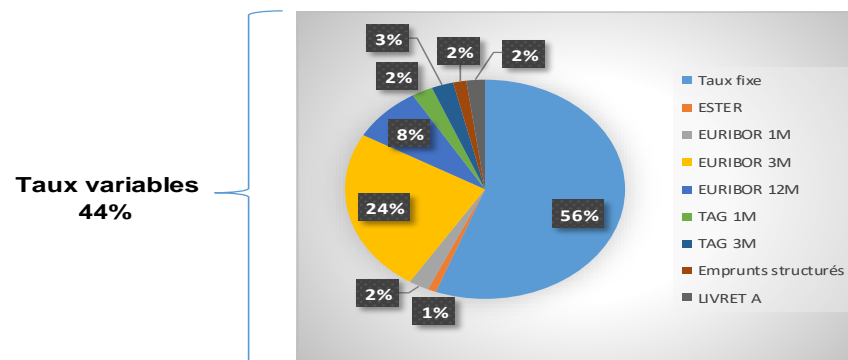
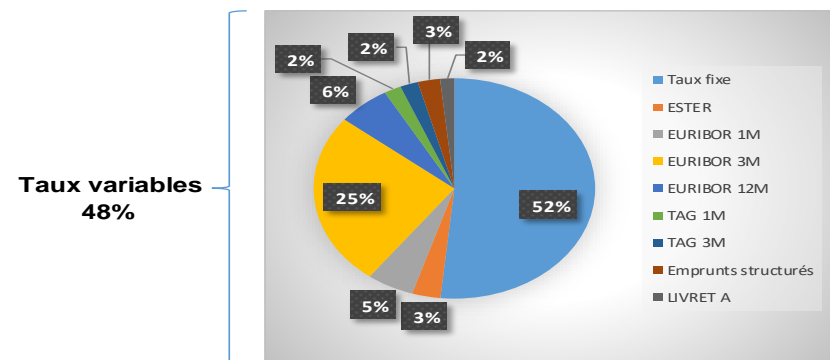
Taux moyen de la dette : 3,33%
98,5
Annuité de 2023 : 53,5 M€ en capital 27,2 M€ en intérêts
Remboursement des revolving 40 M€ en capital

Taux moyen de la dette : 2,31%
Annuité de 2022 : 49,8 M€ en capital 16,2 M€ en intérêts
Remboursement des revolving 32 M€ en capital

Impact estimé d'une hausse de 1 point sur les taux variables : +1,47 M€ d'intérêts

+ 1 M€ d'intérêts

Répartition par type de taux :



Principaux index du marché monétaire servant de référence au calcul des taux variables :

- **ESTER** (European Short Term Rate) : taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour non garantis pour les banques de la zone euro. C'est une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées. Il remplace l'EONIA (Euro Overnight Index Average), calculé depuis le 2 octobre 2019 en ajoutant 8,5 points de base au taux €STR. C'est l'un des deux taux de référence du marché monétaire de la zone euro, avec le taux Euribor qui lui couvre les durées allant d'1 semaine à 1 an
- **EURIBOR** (EUro InterBank Offered Rate) **1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois** : taux monétaire pour la zone Euro. Un taux monétaire est un taux court-terme (inférieur à un an). Le taux Euribor définit le coût de l'argent pour différentes durées (par exemple Euribor 1 mois). Il est calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.
- **TAG** (Taux Annuel Glissant) **1 mois, 3 mois, 6 mois** : Il est égal à la capitalisation sur des périodes de 1 à 12 mois des moyennes arithmétiques mensuelles de l'EONIA

2023 LES ELEMENTS SPECIFIQUES DU BILAN DE LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

LES NOUVEAUX EMPRUNTS : 243,6 M€

* Emprunt de 10 M€ auprès d'ARKEA	sur 25 ans, sur Euribor 3 mois + 0,17%	20231CONS202102
* Emprunt de 20 M€ auprès de la CACIB	sur 25 ans, sur Euribor 3 mois + 0,19%	20236CONS202103
* Emprunt de 3,6 M€ auprès de la NEF FINANCE ETHIQUE	sur 20 ans, au taux fixe de 0,8%	20221CONS202107
* Emprunt de 30 M€ auprès de la BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	sur 25 ans, au taux fixe de 3,349%	20233CONS202209
* Emprunt de 20 M€ auprès de la BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	sur 25 ans, au taux fixe de 3,349%	20234CONS202209
* Emprunt de 20 M€ auprès de la BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	sur 25 ans, au taux fixe de 3,554%	20238CONS202209
* Emprunt de 20 M€ auprès de la BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	sur 25 ans, sur Euribor 3 mois + 0,472%	20239CONS202209
* Emprunt de 20 M€ auprès de la BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	sur 25 ans, sur Euribor 3 mois + 0,472%	202310CON202209
* Emprunt de 20 M€ auprès de la BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	sur 25 ans, sur Euribor 3 mois + 0,474%	202311CON202209
* Emprunt de 20 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE	sur 25 ans, sur Euribor 3 mois + 0,54%	20232VERS202206
* Emprunt de 10 M€ auprès d'ARKEA	sur 25 ans, sur Euribor 3 mois + 0,75%	20237CONS202301
* Emprunt de 15 M€ auprès de la BANQUE POPULAIRE DU SUD	sur 25 ans, sur Euribor 3 mois + 0,83%	202312CON202312
* Emprunt de 15 M€ auprès de la BANQUE POSTALE	sur 25 ans, sur Euribor 3 mois + 0,82%	202313CON202302
* Emprunt de 10 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE	sur 25 ans, sur Euribor 3 mois + 0,56%	20235CONS20235
* Emprunt de 10 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE	sur un mois, sur ESTERAJUSTE + 0,0295%	202314REV20062

La Métropole de Montpellier a mobilisé 15 emprunts en 2023.
 Les trois premiers emprunts ont été contractualisés en 2021 à des conditions très intéressantes puisque les marges sont parmi les plus faibles du marché. L'emprunt vert auprès de la NEF, a permis de contractualiser un taux fixe à 0,8% avant la crise ukrainienne et la remontée des taux.
 Les sept suivants ont été contractualisés en 2022 à des conditions avantageuses dans la première phase de remontée des taux. Les 6 premiers proviennent de l'enveloppe BEI de 250M€ relative à la création ligne 5 du tramway.
 Les quatre suivants ont été contractualisés au cours de l'année 2023
 Et le dernier emprunt a été mobilisé sur une très courte durée, dans le cadre de phases dites revolving. Ces produits permettent de piloter l'emprunt et sa durée en articulant les besoins structurels budgétaires et les besoins ponctuels de trésorerie, limitant ainsi les frais financiers, en s'assurant une capacité de réaction très rapide, à des conditions financières très avantageuses compte tenu des marges négociées lors de la contractualisation. Outils efficaces de pilotage concomitant du fonds de roulement et des résultats du Compte Administratif dans un souci d'optimisation du couple dette-trésorerie. Il pourra être consolidé au cours de l'année 2024 afin de couvrir un besoin structurel d'emprunt.

LES OPERATIONS DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE :

En 2023, la Métropole a procédé à des arbitrages de taux afin de réduire la charge des intérêts sur trois contrats, permettant ainsi de dégager un gain de 43k€ sur 2023

D'autres actions et discussions sont engagées avec nos partenaires financiers.

LES CHIFFRES CLES DE LA DETTE AU 31/12/2023

114 emprunts répartis auprès de 14 prêteurs

	<i>Pour mémoire, au 31/12/2022</i>		Au 31/12/2023	
DETTE GLOBALE	<i>851,5 M€</i>		1 001,6 M€	
TAUX MOYEN	<i>2,31%</i>		3,33%	
DUREE RESIDUELLE MOYENNE	<i>15 ans et 4 mois</i>		16 ans et 7 mois	
Encours à taux fixe	<i>474,4 M€</i>	<i>56%</i>	516,7 M€	52%
avec un taux moyen de	<i>2,74%</i>		2,81%	
Encours à taux variable	<i>377,1 M€</i>	<i>44%</i>	484,9 M€	48%
avec un taux moyen de	<i>1,49%</i>		4,00%	

**Majorité des emprunts répartis en Classe 1A
présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum.**

En 2023, la situation évolue pour la Métropole de Montpellier avec **près de 98 % de la dette en 1A** sur l'échelle des risques "Gissler".

Catégorie	Encours au 31-12-2023	%
1-A	985 564 982,19	98,40%
1-B	3 820 597,71	0,38%
3-E	12 221 307,88	1,22%

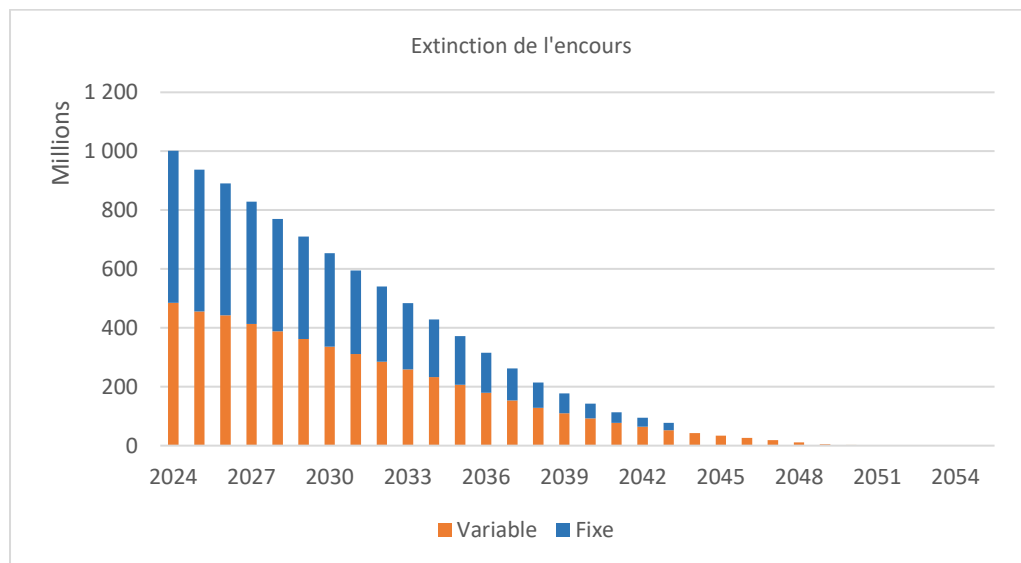
PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2023:

Ex.	Encours début	Capital		Intérêts	Annuité
		Amortissement	Remboursement revolving		
2024	1 001 606 887,78 €	62 924 770,50 €	10 000 000,00 €	35 705 887,05 €	108 630 657,55 €
2025	937 682 117,28 €	61 339 241,38 €		29 811 930,17 €	91 151 171,55 €
2026	890 889 107,11 €	60 967 057,75 €		25 388 416,57 €	86 355 474,32 €
2027	829 000 711,60 €	58 211 191,58 €		23 826 116,85 €	82 037 308,43 €
2028	769 699 933,07 €	58 055 306,85 €		22 113 838,51 €	80 169 145,36 €
2029	710 536 083,48 €	56 219 017,98 €		20 504 962,41 €	76 723 980,39 €
2030	653 188 833,08 €	56 761 219,70 €		18 995 274,77 €	75 756 494,47 €
2031	595 278 928,91 €	54 019 539,31 €		17 425 247,15 €	71 444 786,46 €
2032	540 089 461,23 €	54 804 579,34 €		15 880 144,58 €	70 684 723,92 €
2033	484 092 887,10 €	54 375 705,59 €		14 228 231,86 €	68 603 937,45 €
2034	428 502 265,93 €	55 364 772,09 €		12 541 400,24 €	67 906 172,33 €
2035	371 898 770,00 €	55 077 608,77 €		10 741 647,16 €	65 819 255,93 €
2036	315 557 707,38 €	52 549 624,72 €		8 925 526,94 €	61 475 151,66 €
2037	261 718 941,29 €	46 466 060,99 €		7 111 521,73 €	53 577 582,72 €
2038	213 937 056,82 €	35 516 474,00 €		5 719 326,31 €	41 235 800,31 €
2039	177 077 044,18 €	32 928 363,78 €		4 636 287,32 €	37 564 651,10 €
2040	142 776 353,42 €	28 556 997,04 €		3 677 235,99 €	32 234 233,03 €
2041	113 619 356,38 €	18 783 681,74 €		2 922 991,77 €	21 706 673,51 €
2042	94 235 674,64 €	16 014 923,92 €		2 375 760,38 €	18 390 684,30 €
2043	77 620 750,72 €	13 377 435,19 €		1 916 198,06 €	15 293 633,25 €
2044	63 643 315,53 €	12 736 996,74 €		1 526 491,07 €	14 263 487,81 €
2045	50 306 318,79 €	11 997 583,45 €		1 166 702,74 €	13 164 286,19 €
2046	37 708 735,34 €	11 907 199,70 €		832 352,56 €	12 739 552,26 €
2047	25 201 535,64 €	11 417 109,14 €		507 863,94 €	11 924 973,08 €

Montpellier Méditerranée Métropole - Compte administratif 2023

2048	13 184 426,50 €	8 431 083,42 €		210 576,60 €	8 641 660,02 €
2049	4 153 343,08 €	827 437,52 €		69 121,36 €	896 558,88 €
2050	2 725 905,56 €	677 437,52 €		49 852,82 €	727 290,34 €
2051	1 448 468,04 €	677 437,52 €		32 173,16 €	709 610,68 €
2052	621 030,52 €	177 437,52 €		18 617,00 €	196 054,52 €
2053	443 593,00 €	177 437,52 €		12 659,56 €	190 097,08 €
2054	266 155,48 €	177 437,52 €		6 734,55 €	184 172,07 €
2055	88 717,96 €	88 717,89 €		1 149,44 €	89 867,33 €

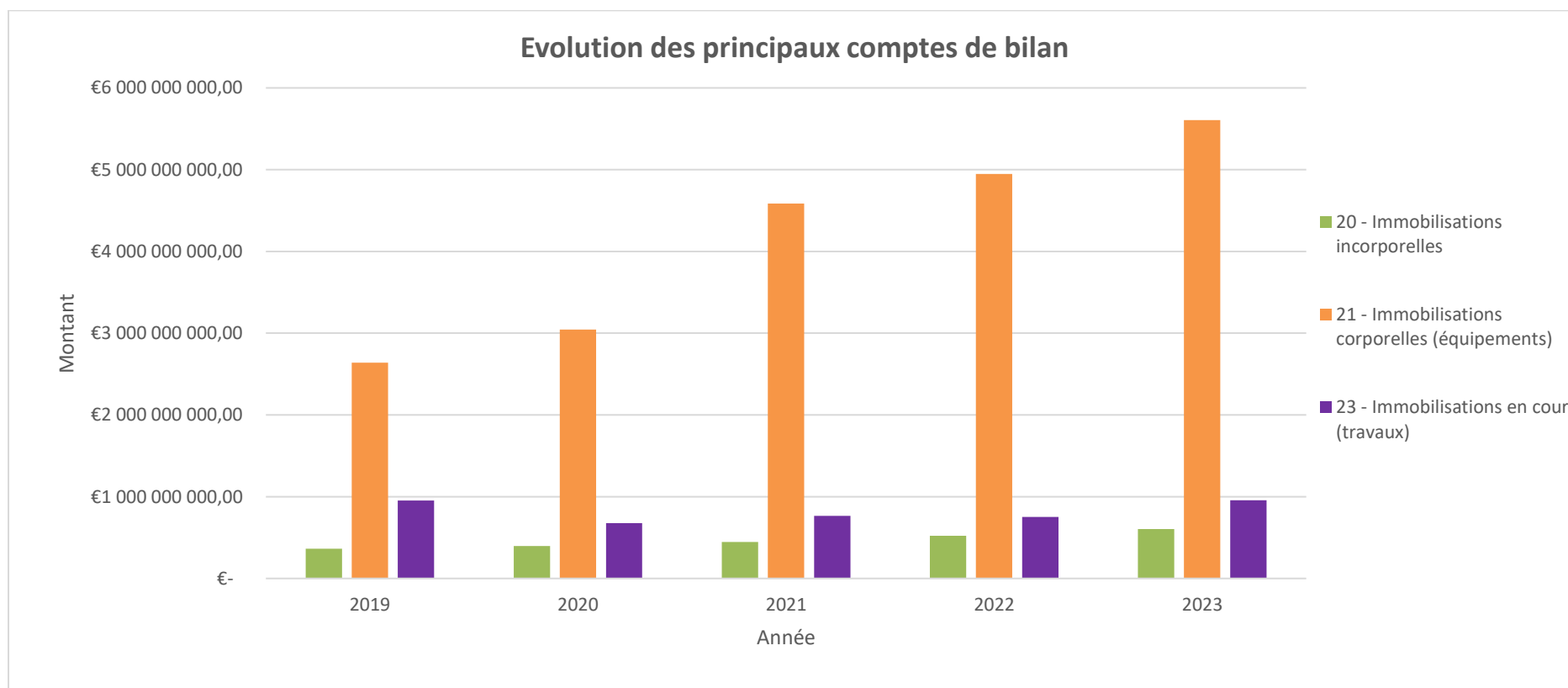
Extinction de l'encours de dette de la Métropole de Montpellier au 31/12/2023 :



Annexe 7 – Etat des principaux comptes de bilan

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
20 - Immobilisations incorporelles	363 978 740,75 €	398 015 392,90 €	445 592 618,88 €	523 097 808,93 €	603 522 017,29
21 - Immobilisations corporelles (équipements)	2 640 203 092,33 €	3 043 028 741,34 €	4 587 050 785,63 €	4 946 105 044,96 €	5 607 805 117,52
23 - Immobilisations en cours (travaux)	952 748 397,21 €	678 104 003,67 €	766 723 939,85 €	751 712 782,83 €	955 989 439,05
24 - Immobilisations mises à disposition	9 450 391,12 €	9 450 391,12 €	9 450 391,12 €	9 450 391,12 €	9 450 391,12 €

La Métropole a poursuivi en 2023 le travail sur la qualité de ses comptes de bilan, à titre d'exemple les comptes de travaux (comptes transitoires) ont diminué de près de 50% depuis 2017.



Annexe 8 – Tableau de réalisation des PUP en 2023

Code PUP	Intitulé PUP - DEPENSES	Dépenses CA 2016 TTC budget principal	Dépenses CA 2016 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2017 TTC budget principal	Dépenses CA 2017 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2018 TTC budget principal	Dépenses CA 2018 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2019 TTC budget principal	Dépenses CA 2019 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2020 TTC budget principal	Dépenses CA 2021 TTC budget principal	Dépenses CA 2022 TTC budget principal	Dépenses CA 2023 TTC budget principal	TOTAL TTC
PBAI001D	PUP LES LIGNIERES									51 977	1 350 663	390 143	203 879	1 996 664
PBAI002	PUP ROUTE IMPERIALE									1 979	397 472	274 503	20 511	694 465
PBAI004	PUP CASA DE LOS ARTIST									4 010	189 835	2 640		196 485
PBAI005	PUP COUSTOULIES									95 882		511	162 560	258 953
PBAI006	PUP QUARTIER NAPOLEON												598 583	598 583
PBAI007	PUP MERCEDES													0
PBAI008	PUP CONTROLF												103 119	103 119
PCLZ001D	PUP PRADO CONCORDE	6 930		125 154		347 676		1 995 257		1 384 061	259 365	24 184	1 955	4 144 582
PCLZ002D	PUP VIOLETTES GERANIUM									24 736	214 437	255 852	86 492	581 517
PCLZ003	PUP CENTURIONS											3 978	230 407	234 384
PCLZ004	PUP SALENGRO 1 ET 2											1 832		1 832
PCOL001D	PUP ANCIEN STADE			5 189				13 959						19 147
PCOL002D	PUP JARDINS HELIOS			126 454		32 774		1 107 698		23 632	305 045			1 595 604
PCOL003D	PUP LA TUILERIE HAUTE		1 575	14 804	36 488	26 659		43 002						122 528
PCOS001D	PUP LES LUCIOLES					3 090		143 345		14 641	36 460			197 535
PCOS002	PUP LES IRIS							13 472		9 902	16 351		1 577	41 303
PFAB001D	PUP DE LA FABRIQUE					1 364		146 398		554 425	1 105 570	725 898	221 663	2 755 318
PFAB002D	PUP Linkcity							23 225		65 681	15 469			104 375
PFAB003	PUP CHEMIN DE LETAGNES											244 838		244 838
PJUV001D	PUP BACOTEC			15 999								225 926	18 173	260 098
PJUV002D	PUP CARRIERE DE L'ORT							1 088 549			32 440			1 120 989
PJUV003D	PUP LA BERGERIE							1 350 000		51 034	55 000			1 456 034
PLAT001D	PUP LES ROSELIERES			9 960		14 571		455 088		69 613				549 232
PLAT002D	PUP URBS							5 550						5 550
PLAT003D	PUP NG PROMOTION			72 038				72 038			83 380			227 456
PLAT004D	PUP SC AVENUE DE MAGUELONE					97 830								97 830
PLAT005D	PUP RDS8						122 509	119 262	793	6 066	73 526	13 911	49 318	385 385
PMLM001D	PUP LES SALINIERS			28 283		11 535		175 153		291 673	851 094	320 502		1 678 240
PMSL002	PUP PIOCH BAILLOS							868		5 498	214 669	73 920		294 955
PMTP001D	PUP HALEVY	120 779		130 068									135 856	386 703
PMTP002D	PUP CLOS DE L'HIRONDELLE	3 082				135 236		26 934						165 252
PMTP003D	PUP ST LAZARE	50 032		40 880										90 912
PMTP004D	PUP BACHELARD	15 144												15 144
PMTP005D	PUP POMPIGNANE	9 760		4 113										13 873
PMTP007D	PUP DUNANT					23 967		117 504		61 792				203 263
PMTP009D	PUP JEU DE MAIL					724		623 415		9 107				633 246
PMTP010D	PUP TRENCAVEL CROIX D'ARGENT							202 985		32 811	4 284	141 593	25 666	407 339
PMTP011D	PUP DENIZOT							39 021						39 021
PMTP012D	PUP MAJOR FLANDRE 1							12 902		543		5 783		19 228
PMTP013D	PUP MEHUL 2016 PARC SAINT-ANDR							8 680		50 335				59 015
PMTP014D	PUP MEHUL 2017 SCCV MEHUL									67 926	48 732	89 498		206 155
PMTP17	PUP RENANI													0
PMTP18	PUP VILLA MARIE							82 478		75 312	5 805	221 883		385 478
PMTP20	PUP CLARET													0
PMTP21	PUP TESTE/CROIX DES ROSIERS									2 341			12 904	15 245
PMTP24	PUP MARCONI										12 892			12 892
PPIG001	PUP Cave Oleicole							1 926		7 949	119 309			129 184
PPLL001	PUP LES ECUREUILS									172 145	27 517			199 662
PSAU001D	PUP LE PIGEONNIER					1 230		278 304		29 054				308 588
PSAU003	PUP LES COULEURS DE PAYS											74 163	209	74 372
PSBR001	PUP L'OLIVETTE													0
PSBR002	PUP DES SOPHORAS												1 520	1 520
PSDR001D	PUP LES GRIVES										140 081	425 185	172 105	737 370
PSDR002	PUP COURBESSAC												58 686	58 686
PSGM001D	PUP ENCORNET										15 941	2 402		18 343
PSGM002	PUP PROMENADE DES COSTES									25 800	121 459	1 612		148 871
PSGO001D	PUP ALIAGA					16 986		364 600						381 586
PSGO002D	PUP OGEC (secteur collège)													0
PSJV001D	PUP LES JASSES	19 058		1 943 027		1 332 979	18 837	298 187	1 524	335 467	160 650			4 109 730
PSJV002D	PUP SIGALIES					280 390		99 419		2 248				382 057
PSJV003D	PUP IMPASSE HORTENSIAS					35 922								35 922
PSJV004D	PUP CHEMIN DE LA ROQUE					76 960		265 694		423 932	75 170			841 756
PSJV005D	PUP Fontaine Pontou							78 160		11 184				89 344
PSJV006D	PUP LES JARDINS D'EDEN									31 895				31 895
PSJV007D	PUP ROUTE DE BEZIERS AN195							20 576		250	1 560			22 386
PSJV008D	PUP BLASCO II									30 173	33 547			63 720
PSUS001D	PUP RESIDENCE OPALE					117 036		73 682						190 718
PVEN001D	PUP LE PETIT PARADIS					360 518		783 307		129 935	412 058	1 922	10 731	1 698 471
PVLM001D	PUP MIREVAL									73 930		123 316		197 246
PVLM003	PUP VILLA LAURENT										30 910			45 409
	TOTAL	224 786	1 575	2 515 968	36 488	2 917 447	141 346	9 942 013	2 317	4 115 987	5 844 823	4 207 438	2 436 417	32 386 604

Montpellier Méditerranée Métropole - Compte administratif 2023

Code PUP	Intitulé PUP - RECETTES	Recettes CA 2016 TTC budget principal	Recettes CA 2016 TTC budget assainis.	Recettes CA 2017 TTC budget principal	Recettes CA 2017 TTC budget assainis.	Recettes CA 2018 TTC budget principal	Recettes CA 2018 TTC budget assainis.	Recettes CA 2019 TTC budget principal	Recettes CA 2019 TTC budget assainis.	Recettes CA 2020 TTC budget principal	Recettes CA 2021 TTC budget principal	Recettes CA 2022 TTC budget principal	Recettes CA 2023 TTC budget principal	TOTAL TTC
PBAI001D	PUP Les Lignières							786 333		786 333	214 426	128 655		1 915 746
PBAI002	PUP ROUTE IMPERIALE							736 325			133 103		68 637	938 065
PBAI004	PUP CASA DE LOS ARTIST							181 904					109 142	291 046
PBAI005	PUP COUSTOULIES												308 937	308 937
PBAI006	PUP QUARTIER NAPOLEON												1 035 765	1 035 765
PBAI007	PUP MERCEDES													0
PBAI008	PUP CONTRÔLE											133 602	49 031	182 633
PBAI009	PUP PETIT BONHEUR										66 782	53 426		120 208
PBAI010	PUP L'OMBRELLE											13 472	10 778	24 250
PCLZ001D	PUP PRADO CONCORDE					633 719		1 000 740		389 376	147 272			2 171 106
PCLZ002D	PUP VIOLETTES-GERANIUM							177 893			190 169			368 062
PCLZ003	PUP CENTURIONS											171 554	137 243	308 797
PCLZ004	PUP SALENGRO 1 ET 2												76 764	76 764
PCOLO02D	PUP JARDINS HELIOS	105 379					594 911	552 680			255 360			1 508 330
PCOLO03D	PUP LA TUILERIE HAUTE			97 694										97 694
PCOS001D	PUP LES LUCIOLES						75 375	7 932						83 307
PCOS002	PUP LES IRIS									28 510				28 510
PFAB001D	PUP DE LA FABRIQUE									1 515 741				1 515 741
PFAB002D	PUP Linkcity							86 486					2 492	88 978
PFAB003	PUP CHEMIN DES LETAGNES										78 201		62 561	140 762
PFAB004	PUP ANCIENNE GARE												122 354	122 354
PGRA001	PUP COTE VILLAGE												45 470	45 470
PJUV001D	PUP Bacotec										289 994			289 994
PJUV002D	PUP CARRIERE DE L'ORT					1 120 990								1 120 990
PJUV003D	PUP LA BERGERIE					737 000		737 000						1 474 000
PLAT001D	PUP LES ROSELIERES					65 607								65 607
PLAT003D	PUP NG PROMOTION					213 676								213 676
PLAT004D	PUP SC AVENUE DE MAGUELONE			75 000		75 048								150 048
PLAT005D	PUP RD58					194 431		31 615						226 045
PMLM001D	PUP les saliniers							392 247		420 585	183 066			995 898
PMSL002	PUP PIOCH BAILLOS									89 327				89 327
PMSL003	PUP CLOS OLIVIA												100 135	100 135
PMTP001D	PUP Halevy							255 420						255 420
PMTP002D	PUP Clos de l'Hirondelle							250 000						250 000
PMTP003D	PUP ST LAZARE	984 737												984 737
PMTP007D	PUP DUNANT							437 580			715 926	424 760		1 578 266
PMTP010D	PUP TRENCVEL CROIX D'ARGENT							1 258 554						1 258 554
PMTP011D	PUP DENIZOT							338 580						338 580
PMTP012D	PUP MAJOR FLANDRE 1					448 800								448 800
PMTP013D	PUP MEHUL 2016 PARC SAINT-ANDR							316 976						316 976
PMTP014D	PUP MEHUL 2017 SCCV MEHUL							229 016			590 535			819 551
PMTP015D	PUP MEHUL SEQUOIA					237 216		221 616						458 832
PMTP17	PUP RENAN1												188 925	188 925
PMTP18	PUP VILLA MARIE							227 700						227 700
PMTP21	PUP TESTE/CROIX DES ROSIERS												291 166	291 166
PMTP22	PUP IMPASSE DES GREZES												189 339	189 339
PMTP25	PUP PUECH VILLA - SOGEPROM											272 219		272 219
PMTP26	PUP PUECH VILLA - ACM											177 000		177 000
PMTP29	PUP M.TESTE /CROIX DES ROZIERS/COGEDIM											197 247	197 247	394 494
PPER001	PUP BIR HAKEIM												144 373	144 373
PPER002	PUP AV. DE MONTPELLIER									35 952			11 605	47 557
PPIG001	PUP Cave Oleicole									22 314				59 504
PPLL001	PUP LES ECUREUILS							37 190						59 504
PSAU001D	PUP Le pigeonnier							106 544						106 544
PSAU003	PUP Les Couleurs de Pays										66 866			66 866
PSBR001	PUP L'OLIVETTE													0
PSBR002	PUP DES SOPHORAS												54 690	54 690
PSDR001D	PUP LES GRIVES									289 809	173 885			463 694
PSGM001D	PUP ENCORNET									21 559		12 935		34 494
PSGM002	PUP PROMENADE DES COSTES									56 811	21 341			78 152
PSGO002D	PUP OGEC (secteur collège)							364 600						364 600
PSJV001D	PUP LES JASSES			1 810 667		621 146								2 431 812
PSJV002D	PUP SIGALIES					316 940								316 940
PSJV003D	PUP IMPASSE HORTENSIAS					35 922								35 922
PSJV004D	PUP CHEMIN DE LA ROQUE					169 230		211 538						380 768
PSJV005D	PUP FONTAINE PONTOU					40 895								40 895
PSJV006D	PUP LES JARDINS D'EDEN							25 152		15 091				40 243
PSJV007D	PUP ROUTE DE BEZIERS AN195					17 157								17 157
PSJV008D	PUP BLASCO II							39 237		23 542				62 778
PSUS001D	PUP RESIDENCE OPALE			137 239		19 235								156 474
PVEN001D	PUP LE PETIT PARADIS					749 294		1 658 447						2 407 741
PVEN002	PUP ILOT DE LA MAIRIE												61 110	61 110
PVLM001D	PUP MIREVAL					22 233				134 366		112 133		268 732
	TOTAL	1 090 116	0	2 120 600	0	6 388 824	0	10 669 303	0	3 829 316	3 126 925	1 697 003	3 267 761	32 189 848

Annexe 9 – Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 au CA2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 AU CA2023 SECTION DE FONCTIONNEMENT	B15.1

B15.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses – mandats émis CA2023**

Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	13 912,07
60628	Autres fournitures non stockées	0,00
60631	Fournitures d'entretien	13 912,07
6068	Autres matières et fournitures	0,00
6236	Catalogues, imprimés et publications	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6573643	Subventions aux fermiers et aux concessionnaires	
65742	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes	0,00
65888	Autres subventions	
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
014	Atténuation de produit	0,00
	Total des dépenses réelles	
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	716 135,41
68128	Dotations aux amortissements de charges exceptionnelles différées	716 135,41
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	730 047,48

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 AU CA2023 SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses – mandats émis CA2023

Article	Libellé	Montant
10	Dotations et fonds divers	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

Annexe 10 – Présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2023

IV – ANNEXES	
PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CA 2023 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT	

PRESENTATION DU CA 2023 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

1 - Eléments de contexte
<p>2023 s'inscrit dans le respect des principes de la stratégie financière actée par la Métropole:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Maîtriser la section de fonctionnement avec le maintien d'un taux d'épargne brut élevé, (objectif minimum : supérieur à 12%), soit 15,5% en 2023▪ Conserver une bonne solvabilité avec le maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 12 ans, soit 9,2 ans en 2023▪ Investir pour le long terme dans le cadre d'une ambitieuse programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) de 2,5 Milliards d'euros. <p>Pour plusieurs raisons, 2023 a été une année exceptionnelle</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ Pour soutenir le pouvoir d'achat des habitants et accélérer la révolution nécessaire des mobilités, la gratuité des transports publics pour tous les métropolitains a été mise en oeuvre le 21 décembre 2023,⇒ Les dépenses d'équipement ont atteint le niveau record de 388 M€, soit le double de 2019, reflétant le projet volontariste du mandat. <div style="text-align: center;"><p>388M€ dépenses d'équipement 2023</p><ul style="list-style-type: none">• +24% par rapport à 2022• Multiplié par deux par rapport à 2019</div>

⇒ Le choc conjoncturel amorcé à l'échelle mondiale à compter de l'invasion de l'Ukraine par la Russie s'est intensifié en 2023 et a percuté l'exécution budgétaire 2023. Ce contexte économique dégradé a poussé une inflation qui a autant progressé en deux ans que sur les 10 dernières années, un coût historiquement élevé de l'énergie et des taux d'intérêt qui ont été multipliés par 4 en moins de deux ans.

Cette conjoncture défavorable touche particulièrement la Métropole de Montpellier en raison de ses caractéristiques et choix passés, comme son périmètre de compétence, unique en France du fait de son forte intégration, ce qui implique une sensibilité très forte aux dépenses énergétiques (médiathèques, piscines, éclairage public, transport en commun...).

2 - Priorités du budget

Les réalisations 2023 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articulent autour de six orientations :

- **Mieux se déplacer**
 - Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe
 - Une mobilité routière plus sûre et concertée
- **Mieux soutenir l'activité du territoire**
 - Investir dans l'innovation
 - Répondre aux besoins des entreprises et des artisans
- **Gérer les risques majeurs et protéger les milieux aquatiques**
 - Protéger contre les risques - GEMAPI
- **Mieux préserver notre environnement**
 - Agroécologie et espaces naturels
 - Déchets : accompagner les bonnes pratiques
 - Une Métropole exemplaire
- **Compléter nos équipements culturels et sportifs**
 - Sports
 - Culture
- **Une Métropole plus solidaire**
 - Avec ses habitants
 - Avec ses communes

3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement :

Dotations, compensations	60,2 M€
Impôts et taxes	478,3 M€
Attributions et dotations de compensation	64,8 M€
Produits des services	61,8 M€
Autres recettes	35,9 M€
Résultat de fonctionnement reporté	27,5 M€
Total général	728,5 M€

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement:

Subventions, contributions	182,1 M€
Charges à caractère général	209,3 M€
Charges financières	29,1 M€
Charges de personnel	146,4 M€
Autres dépenses	25,5 M€
Total général	592,4 M€

3.3 – Recettes réelles d'investissement:

Recours à l'emprunt et refinancement	243,6 M€
Subventions d'équipement	62,2 M€
Attributions de compensation d'Investissement	17,7 M€
Excédent de fonctionnement capitalisé	129,1 M€
Autres	46,4 M€
Total général	499 M€

3.4 – Dépenses réelles d'investissement:

Capital de la dette et refinancement	93,5 M€
Dépenses d'équipement	317,9 M€

Subventions d'équipement	69,8 M€
Autres	11,2 M€
Résultat d'investissement reporté	115,2 M€
Total général	607,6 M€

4 - Montant du budget

Pour le budget principal :

Le montant du Compte Administratif 2022 s'élève en dépenses à **1 084,8M€** : 592,4 M€ en fonctionnement et 492,4 M€ en investissement (hors résultat reporté).

Le montant du Compte Administratif 2022 s'élève en recettes à **1 071 M€** : 701 M€ en fonctionnement (hors résultat reporté) et 370 M€ en investissement.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les Autorisations de Programme (AP) réalisées en 2023 sont retracées ci-après :

Numéro d'AP	Intitulé de l'AP	Chap.	Montant de l'AP initiale	Variation d'AP 2023	AP total CA 2023	CP réalisés 2023
AMECEB16	AMENAGEMENT CADOULE ET BERANGE	905	4 363	770	5 134	401
AMELIT16	AMENAGEMENT LITTORAL	905	8 862	1 397	10 260	1 345
AMEMTP16	AMENAGEMENT MONTPELLIER	905	30 746	7 703	38 450	3 784
AMEPEG16	AMENAGEMENT PIEMONTS ET GARRIGUES	905	3 522	81	3 604	180
AMEPLO16	AMENAGEMENT PLAINE OUEST	905	2 824	682	3 506	308
AMEVDL16	AMENAGEMENT VALLE DU LEZ	905	4 859	1 371	6 231	700
CULACC01	ACCESSIBILITE CULTURE	903	5 349		5 349	874
			718		718	481,67

Montpellier Méditerranée Métropole - Compte administratif 2023

CULALG01	HOTEL MONTCALM - MOCO	903	000	22 500		000	22 500	-
CULCRR01	CITE DES ARTS	903	167	46 905		167	46 905	775
CULFAB01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE FABRE	903	945	1 628	147	609	1 776	157
CULIFZ17	INTEGRATION MEDIATHEQUE FELLINI A ZOLA	903	001	6 708		001	6 708	41
DEAFAB18	FABREGUES PROTECTION COULAZOU	907	000	4 915		000	4 915	52
DEAGRA18	GRABELS PROTECTION RIEUMASSEL	907	000	3 600	700	000	4 300	748
DEALAT18	LATTES PROTECTION BASSE VALLÉE MOSSON	907	524	5 399	50	524	5 449	167
DEASHV18	SCHÉMA HYDRAULIQUE VERDANSON BASSIN VALS	907	000	7 000	6 870	448	13 870	118
DEEESR01	CPER/ESRI UNIVERSITES ET PARTENARIATS - ANCIEN	906	080	11 803		080	11 803	253
DEEPMI17	PACTE MEDITERRANEEN D'INNOVATION	906	000	3 590	-3 590 000		-	-
DPVDEC18	MODERNISATION PARC DÉCHÈTERIES MÉTROPOLE	907	000	6 972		000	6 972	444
DPVDTR18	EXTENSION RENOV CENTRE TRI DEMETER	907	396	20 175	-20 175 396		-	-
DRICIN18	CITÉ INTELLIGENTE	906	000	7 110		000	7 110	579
DRIEXT18	EXTENSION DU SHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	906	207	9 313		207	9 313	1 112
DUHCNM01	CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	905	298	80 838		298	80 838	3
DUHESR01	CPER LOGEMENT ETUDIANT - VIE ETUDIANTE	905	043	2 554		043	2 554	586
DUHPIE18	AIDES À LA PIERRE SUR FONDS PROPRES	905	000	16 800		000	16 800	2 196
FONAMU03	OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	906	102	23 671		102	23 671	-
FONAMU04	DESARTICIALIZATION ET TRANSFERT DES COMMERCES DU FENOUILLET	906	327	28 891		327	28 891	2 163
FONAMU05	ACQUISITIONS FONCIERES	905	083	117 023		083	117 023	21 060
M18CIME01	CRÉATION D'UN CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL	900	000	44 400		000	44 400	531
M18SBRN01	AMÉNAGEMENT AV NÎMES	908	000	1 620		000	1 620	-
M18VEHI01	MISE À NIVEAU PARC VÉHICULES DAT	908	516	4 108		516	4 108	201
								955,96

Montpellier Méditerranée Métropole - Compte administratif 2023

M19FRA709	FRANCHISSEMENT A709	908	797	11 701		797	11 701	6 328 670,38
M19FRTC01	HALLE FRENCH TECH CAMBACERES	906	000	23 597	-23 597 000		-	-
M19JTOU01	JALONNEMENT TOURISTIQUE	908	000	2 280		000	2 280	-
M19LIHT01	EMBELLISSEMENT DE LA METROPOLE : ENFOUISSEMENT DES LIGNES HAUTES TENSIONS	906	794	12 043		794	12 043	-
M19LITT01	PRESERVATION DU LITTORAL	905	000	1 000		000	1 000	-
M19METH01	DERNIERE PHASE USINE METHANISATION	907	962	2 475		962	2 475	266 847,23
M19TRD501	TRAVAUX RD5 COURNONSEC	908	000	3 900		000	3 900	47 631,98
M19TRVS01	TRAVERSE DE SUSSARGUES	908	000	2 300		000	2 300	97 165,82
M19TRVS02	TRAVERSE DE RESTINCLIERES	908	000	1 760		000	1 760	4 983,31
M20AAGV01	AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - PROGRAMME 2020-2023	905	000	22 000		000	22 000	2 287 840,50
M20ASSA01	ACQ FONCIERE DEMOLITION DE LA TOUR D'ASSAS	905	000	3 252		000	3 252	1 277 515,66
M20CDMO01	OPAH COPROS DEGRADEES MOSSON	905	000	1 215		000	1 215	245 629,09
M20DASS01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES : DASSAULT 2EME EXTENSION	906	540	1 999		540	1 999	-
M20LAUZ01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES : MANDAT REQUALIFICATION LAUZE EST	906	971	9 167		971	9 167	-
M20LAUZ02	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES : LAUZE EST	906	000	4 206		000	4 206	-
M20MART01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES : CHARLES MARTEL EXTENSION	906	000	2 370		000	2 370	491 377,53
M20MOAC01	MOBILITES ACTIVES	908	000	150 000		000	150 000	26 575 585,06
M20MUSI01	ACQUISITION INSTRUMENTS MUSIQUE POUR LE NOUVEAU CRR	903	000	1 600		000	1 600	796 444,37
M20NPAE01	NOUVEAU MANDAT PAE	906	000	1 500		000	1 500	6 418,80
M20NPRU01	NPRU CEVENNES	905	600	27 325		600	27 325	5 533 972,00
M20NPRU02	NPRU MOSSON	905	500	97 212		500	97 212	14 120 672,40
M20PDSC01	PLAN DE SAUVEGARDE CEVENNES	905	000	1 715		000	1 715	278 815,13
M20RDRDM04	RD613 RD24E2 GIR ET BARREAU ZAC DES CHATAIGNIERS	908	000	1 800		000	1 800	23 997,30

Montpellier Méditerranée Métropole - Compte administratif 2023

M20RDRM01	DESSERTTE DE L'ARENA SDF LEVADES	908	000	1 826		000	1 826	31
								819,48
M20RDRM02	OA RM62 GRAU DE PEROLS	908	000	1 030		000	1 030	-
M20RDRM03	RD612 AMENAGEMENT ENTREE OUEST DE MONTPELLIER	908	000	2 030		000	2 030	26
								866,69
M20RDRM05	RM610 AMGT URBAIN TRAVERSEE DE VENDARGUES	908	000	1 208		000	1 208	-
M20RDRM07	RD66 REPRISE DES RAMPES EST DE L'OUVRAGE DE FREJORGUES	908	000	1 506		000	1 506	78
								343,75
M20SECU01	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE	908	000	2 700		000	2 700	-
MGBRES18	RACCORDEMENT RÉSEAUX ÉLECTRIQUES MTP SRU	908	000	1 200	885	476	885	1 676
								145
								913,14
MGBSUR18	TRAVAUX SÛRETÉ SIÈGE MÉTROPOLE	900	434	3 810		434	3 810	5
								678,36
NETMTP16	ENVIRONNEMENT MONTPELLIER	907	649	8 003	389	3 765	038	11 769
								1 848
								566,13
SPOACC01	SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	903	903	5 812			903	5 812
								67
								372,60
SPOCNN18	RÉHABILITATION CENTRE NAUTIQUE NEPTUNE	903	000	14 240			000	14 240
								184
								478,86
SPOPAR01	PARC MULTIGLISSE GERARD BRUYERE	903	000	15 500	265	689	265	16 189
								340
								414,09
SPOPI02	PISCINE HERACLES	903	236	12 160			236	12 160
								8
								576,64
VOICEB16	VOIRIE CADOULE ET BERANGE	908	821	23 148	458	2 119	279	25 268
								2 897
								489,53
VOILIT16	VOIRIE LITTORAL	908	283	25 628	322	5 626	605	31 254
								4 390
								056,83
VOIMTP16	VOIRIE MONTPELLIER	908	794	129 952	262	35 759	056	165 712
								21 890
								868,39
VOIPEG16	VOIRIE PIEMONTS ET GARRIGUES	908	578	18 119	773	2 438	351	20 558
								3 203
								751,34
VOIPLO16	VOIRIE PLAINE OUEST	908	545	25 719	114	2 223	659	27 942
								4 127
								469,67
VOIVDL16	VOIRIE VALLE DU LEZ	908	960	31 026	685	2 271	645	33 298
								4 292
								745,79
M21ACCM02	POURSUITE DU SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE MOBILITES	908	000	2 500	000	3 750	000	6 250
								495
								480,87
M21ALLU01	BAILLARGUES ALLEE ALLUVIALE	907	000	8 500			000	8 500
								-
M21ALLU02	LAVERUNE PRAIRIES ALLUVIALES PARCELLE ANCIENNE PEPINIERE PITOT	907	000	1 600	-1 600 000		-	-
								-
M21DEPO02	NOUVEAU DEPOT TRANSPORTS MOBILITES	908	000	60 000			000	60 000
								7 614
								156,21

Montpellier Méditerranée Métropole - Compte administratif 2023

M21ECOC01	ECOCITE RENOVATION DES COPROPRIETES	905	000	6 013		000	6 013	550
								119,08
M21ESPP01	COEUR DE METROPOLE COMEDIE ESPLANADE TRIANGLE	905	000	39 400		000	39 400	12 610
								745,32
M21ESPP02	COEUR DE METROPOLE FOCH PEYROU ARCEAUX	905	000	17 720		000	17 720	3 642
								142,86
M21EXTLI01	POURSUITE EXTENSION L1 TRAMWAY	908	508	46 916		508	46 916	378
								492,00
M21GUNRJ1	GUICHET UNIQUE - RENOV ENERGIE	907	500	16 641		500	16 641	1 231
								150,00
M21IRDI01	FONDS DE CAPITAL-RISQUE	906	000	4 600		000	4 600	644
								204,00
M21NBUS02	POURSUITE ACQUISITION DE NAVETTES ET BUS	908	967	9 587	1 089	262	10 677	3 587
								482,75
M21OUES01	ESPACES PUBLICS LIGNE 5	908	040	33 371		040	33 371	5 981
								389,80
M21OUES02	RESEAUX LIGNE 5	908	200	13 855		200	13 855	2 483
								390,54
M21PAPI02	PAPI 2 LEZ JUVIGNAC PROTECTION MOSSON QUARTIER PLAINE	907	000	1 865	52	102	1 917	885
								930,54
M21ROUL2	MATERIEL ROULANT TRAMWAY	908	000	180 000		000	180 000	29 417
								733,00
M21SEC116	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR LA RD116	908	000	1 200		000	1 200	83
								323,08
M21TRAML5	POURSUITE LIGNE 5 DE TRAMWAY	908	229	386 668		229	386 668	62 102
								391,28
M21VEGE01	VEGETALISATION DE LA METROPOLE	905	000	2 000		000	2 000	173
								145,73
M21VEHI01	FLOTTE DE VEHICULES DECARBONES	908	000	11 550		000	11 550	2 863
								172,83
M22CAMB01	ZAC CAMBACERES	906	000	10 930		000	10 930	1 200
								000,00
M22FICC01	FONDS D'AIDE AUX ICC	903	000	3 600		000	3 600	491
								500,00
M22LATT01	LATTARA: CREATION CENTRE CONSERVATION ET D'ETUDES	903	236	8 127		236	8 127	17
								100,00
M22LATT02	LATTARA: AMENAGEMENT D'UN PARCOURS PEDAGOGIQUE	903	000	7 139		000	7 139	268
								593,83
M22METRO01	REALISATION DE 5 LIGNES DE BUSTRAM (dont matériel roulant)	908	000	106 200	199 800	000	306 000	15 185
								151,61
M22MROU01	REHABILITATION PISCINE MOTTE ROUGE	903	000	3 885	2 095	000	5 980	3 213
								900,02
M22NRJV01	TRANSITION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE METROPOLITAIN	900	000	1 375	131	825	1 506	188
								094,18
M22OFS01	ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE	905	000	2 700		000	2 700	1 000
								000,00

Montpellier Méditerranée Métropole - Compte administratif 2023

M22OPER01	PATRIMOINE: FACADES OPERA COMEDIE	903	000	1 280		000	1 280	-
M22PATC01	SOUTIEN PATRIMONIAL AUX COMMUNES	903	000	8 000		000	8 000	-
M22RM001	CREATION D'UN GIRATOIRE A VILLEUNEUVE LES MAGUELONE (RM185)	908	000	1 100		000	1 100	155 170,02
M22RM002	CREATION D'UN GIRATOIRE A PIGNAN (RM5)	908	000	1 760		000	1 760	2 288,35
M22SDSI01	MODERNISATION INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION ET DES RELATIONS AUX USAGERS		200	18 389		200	18 389	4 916 970,88
M22FEC01	FONDS D'EQUIPEMENT AUX COMMUNES	905	000	10 000		000	10 000	556 070,00
M23CHRM66	REPRISE CHAUSSEES RM66	908		-	000	5 150	5 150	21 038,26
M23DOUBL3	DOUBLEMENT LIGNE 3 TRAMWAY	908		-	024	25 608	25 608	760 736,00
M23ESRI01	CPER ESRI 2023-2027	906		-	000	19 100	19 100	854 000,00
M23GEMA01	SDH RIEUTORD MONTPELLIER	907		-	000	5 200	5 200	20 832,22
M23GEMA02	PAPI OR PROTECTION CABANES PEROLS	907		-	000	2 400	2 400	2 696,40
M23GEMA03	MTP POMPIGNANE CONFORTEMENT BERGES DU LEZ	907		-	000	2 100	2 100	9 026,82
M23MIJO01	PARC D'ACTIVITE MIJOULAN A SAINT-GEORGES D'ORQUES	906		-	434	1 791	1 791	-
M23RESS01	RESSOURCERIES	907		-	000	4 000	4 000	-
M23RPAE01	MANDAT D'ETUDES REQUALIFICATION PAE	906		-	060	1 073	1 073	-
M23TARI01	REHABILITATION PISCINE TARIS	903		-	000	4 130	4 130	-

6 - Niveau de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette

Sur le budget principal, l'épargne brute s'élève à 108,6 M€ et l'épargne nette à 55,1 M€.

Épargne brute	108,6 M€
- Capital de la dette (hors remboursements anticipés et revolving)	- 53,5 M€
Soit une épargne nette de	55,1 M€

7 - Niveau d'endettement

Le recours global à l'emprunt s'est élevé à 233,6 M€ en 2023 (pour le budget principal uniquement). Ce recours à l'emprunt est en hausse par rapport à 2022 (96,4 M€).

L'encours de dette est aussi en hausse, à hauteur de 1 001,6 M€ pour le budget principal (contre 851,6 M€ au 31/12/2022).

Notre dette, répartie entre 13 prêteurs, est composée à 52% de taux fixes et à 48% de taux variables.

Le taux moyen de la dette de la Métropole est de 3,41%.

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit, au 31 décembre 2023, à 9.2 ans sur le budget principal.

9 - Niveau des taux d'imposition

Pour 2023, comme depuis 2014 nous avons **maintenu des taux d'imposition stables** pour le bloc communal (Ville et intercommunalité) hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les taux d'imposition 2023 sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 12,08 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 0,167 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,69 %
- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises : 36,58 %
- Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 12,35%

10 - Principaux ratios du budget principal

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants pour 2023 :

Principaux ratios	Valeurs CA 2023
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 170,76 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 385 €
Dépenses d'équipement brut / population	628 €
Encours de dette / population	1 979,55 €
Dotations Globales de Fonctionnement / population	90,37 €
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	92,14%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	45,35%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	142,88%
Taux d'épargne	15,5%
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	24,78%

11 - Effectifs de la Collectivité et dépenses de personnel

Pour le budget principal, le montant de la masse salariale en 2023 s'élève **146,4 M€**. En face de ces dépenses la Métropole a encaissé 34M€ de recettes liées à la masse salariale mutualisée (agents transférés de la Ville de Montpellier à la Métropole et remboursés par la Ville à la Métropole dans le cadre des conventions de gestion) soit une masse salariale nette de 112,4 M€. Elle a aussi versé 2 M€ de remboursement à la Ville pour les mises à disposition ascendante de personnel.

Après un ralentissement des mutualisations entre la Ville et la Métropole, l'année 2023 est marquée par l'augmentation de l'effectif sur emploi permanent qui s'explique essentiellement par la création de nouveaux services communs dans le cadre de la réorganisation avec le transfert (Pôle relations aux usagers, aux habitants et engagement citoyen ; culture ; patrimoine immobilier) d'agents de la Ville de Montpellier.

Le nombre d'agents sur emplois permanents de Montpellier Méditerranée Métropole a ainsi connu une augmentation soutenue pour atteindre 2725 agents au 31 décembre 2023. Parmi ces agents, on comptait 2392 titulaires et stagiaires (87,8 %) et 333 agents non titulaires (12,2 %).

Enfin, l'année 2023 intègre la revalorisation du point d'indice décidé par l'Etat en juillet 2023 et l'impact des dispositions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique avec notamment la fin du déploiement du RIFSEEP, ainsi que les créations de poste et les nouveaux recrutements liés aux priorités du mandat.

- BAILLARGUES
- BEAULIEU
- CASTELNAU-LE-LEZ
- CASTRIES
- CLAPIERS
- COURNONSEC
- COURNONTERRAL
- FABRÈGUES
- GRABELS
- JACOU
- JUVIGNAC
- LATTES
- LAVÉRUNE
- LE CRÉS
- MONTAUD
- MONTFERRIER-SUR-LEZ
- MONTPELLIER
- MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER
- PÉROLS
- PIGNAN
- PRADES-LE-LEZ
- RESTINCLIÈRES
- SAINT-BRÈS
- SAINT-DRÉZÉRY
- SAINT GENIÈS DES MOURGUES
- SAINT GEORGES D'ORQUES
- SAINT JEAN DE VÉDAS
- SAUSSAN
- SUSSARGUES
- VENDARGUES
- VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

